



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

36^e séance plénière

Mardi 18 octobre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 95 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Conférence internationale sur les familles

Le Président : J'informe l'Assemblée que, dans une lettre datée du 18 octobre 1994, la Représentante permanente du Canada a demandé, au nom des États d'Europe occidentale et autres États, que l'Assemblée générale entende en séance plénière une déclaration de l'observateur du Saint-Siège dans le cadre de la Conférence internationale sur les familles.

Les représentants se souviendront que, conformément à la pratique établie à l'Assemblée générale, les États non membres dotés du statut d'observateur ne font normalement de déclaration que devant les grandes commissions. Toutefois, à l'issue de consultations et compte tenu de l'importance que revêtent les questions à l'examen, il est proposé que l'Assemblée générale décide d'entendre l'observateur du Saint-Siège dans le cadre de la Conférence internationale sur les familles. Je crois comprendre que cette proposition ne soulève pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Le premier orateur est M. Michael Woods, Ministre de la protection sociale de l'Irlande, à qui je donne la parole.

M. Woods (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir à l'Assemblée générale au nom du Gouvernement de l'Irlande.

J'aimerais féliciter les Nations Unies pour le succès remarquable de l'Année internationale de la famille partout dans le monde. L'initiative de l'Organisation de consacrer ces séances plénières à une Conférence internationale sur les familles est particulièrement heureuse.

L'Irlande a toujours été fermement attachée à l'Organisation des Nations Unies, dont elle est Membre depuis 1955. L'année prochaine marquera le cinquantième anniversaire de l'Organisation. Au cours des années, nous avons apporté notre propre contribution, en particulier dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Nous avons souscrit et sommes parties à plusieurs conventions, qui nous ont aidés à façonner notre propre politique. Nous avons élargi nos programmes d'aide extérieure en vue de fournir un plus grand soutien économique et technique aux pays en développement, en particulier en Afrique.

Cependant, en dépit de tous les progrès accomplis à travers le monde, il reste encore beaucoup de chemin à faire pour réaliser un monde de justice, d'égalité et de respect

pour l'individu. Les peuples de toutes les nations continuent de se tourner vers l'ONU pour qu'elle les aide à parcourir ce chemin et à relever les défis qui se présenteront à eux.

Je sais que tous ceux qui sont présents ici aujourd'hui salueront chaleureusement le succès obtenu jusqu'à présent dans le cadre des efforts visant à instaurer une paix durable dans toute l'Irlande. L'annonce faite au mois d'août dernier et pas plus tard que la semaine dernière encore d'une cessation de la violence nous offre une immense possibilité de sortir de l'inertie et de la démoralisation causées par la violence prolongée dans laquelle a vécu l'Irlande du Nord durant les 25 dernières années.

Comme en Afrique du Sud, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, nous travaillons à la recherche d'une solution à nos propres problèmes qui, jusqu'à présent semblaient insolubles. Cela nous permettra de rehausser considérablement la confiance nationale et notre place dans le monde.

Cette percée historique est particulièrement opportune en cette Année internationale de la famille. Les familles ont été les victimes des souffrances provoquées par 25 années de violence en Irlande du Nord. Je sais que tous les Membres partagent notre sincère espoir que les souffrances endurées par ces familles sont enfin sur le point de cesser. Les familles seront les premières à bénéficier des dividendes découlant du processus de paix.

L'Année internationale de la famille, qui est sur le point de s'achever, nous a donné l'occasion de mettre en relief l'importance de la famille en tant qu'unité fondamentale et naturelle de la société. Cette notion de la famille est le message qui est clairement ressorti de la réunion des ministres chargés des questions familiales au sein de l'Union européenne, qui a eu lieu le mois dernier à Berlin et à laquelle j'ai participé.

De tous les défis auxquels les familles font face aujourd'hui, le chômage est le plus important. En Europe, quelque 20 millions de personnes sont sans emploi. En raison de notre situation périphérique et démographique, le taux de chômage en Irlande est plus élevé que la moyenne européenne. Environ 18 % de notre population active est sans emploi.

L'instauration d'un climat économique créateur d'emplois, qui réponde non seulement aux besoins des chômeurs mais aussi aux espoirs et aspirations de la nouvelle génération de travailleurs est, pour tout gouver-

nement, une tâche redoutable. C'est le défi que doit relever mon gouvernement.

Les difficultés de la vie familiale et les soutiens nécessaires sont des questions qui doivent être examinées d'urgence par une Europe en développement. La proclamation par les Nations Unies de cette année comme étant l'Année internationale de la famille nous offre l'occasion de nous attaquer à ces questions et de tracer la route à suivre pour le prochain millénaire. Les politiques qui nous conduiront au siècle prochain doivent prévoir des mesures de soutien et des choix favorables au progrès des parents et des enfants, sans distinction. Nous devons à nos enfants d'atteindre cet objectif.

En Irlande, la tradition familiale a toujours été l'une des plus fortes caractéristiques nationales. C'est une tradition qui repose essentiellement sur l'aide aux parents et aux enfants. C'est une tradition que consacre notre propre Constitution, qui reconnaît que la famille est «l'entité première et fondamentale de la société».

Et pourtant, nous n'avons jamais été exclusifs dans notre façon de décrire la famille. La société irlandaise a toujours admis la cellule familiale dans toute sa diversité. Cela est particulièrement évident dans les relations entre les générations d'une même famille. Des générations d'enfants irlandais ont grandi au sein de larges familles, où les grands-parents ou d'autres membres âgés de la famille vivaient entourés de soins. Si les familles sont aujourd'hui plus petites, cette tradition de soins n'en continue pas moins, les familles participant de plus en plus au développement de leur communauté.

À l'instar d'autres pays d'Europe, la solide tradition familiale irlandaise fait de plus en plus l'objet de pressions économiques et sociales au fur et à mesure que nous nous adaptons à une société européenne dynamique, plus ouverte et en rapide évolution. Avec un taux de natalité de 14,6 pour 1 000, l'Irlande se place toujours dans les premiers rangs en Europe. Elle est en outre l'une des rares nations à connaître un faible accroissement naturel de sa population. Près de 50 % des Irlandais ont moins de 25 ans. Il n'en demeure pas moins que la tendance à un déclin démographique, qui est devenue évidente en Europe depuis quelque temps, se confirme en Irlande aussi. Près d'un cinquième de notre population est âgée de 55 ans ou plus.

La nécessité d'adopter d'une nouvelle politique réaliste et des stratégies destinées à renforcer et à aider la famille se fait clairement sentir. Pour nous, la famille est le fondement de notre société, l'environnement où nos enfants

peuvent grandir en trouvant sécurité, stabilité et soutien et devenir à leur tour les membres d'une société stable et pacifique.

Mais les familles sont confrontées à d'autres problèmes, des problèmes que pose par l'évolution de la société elle-même. La famille traditionnelle composée du soutien de famille, de son conjoint et des enfants, si elle est toujours la plus courante, n'est plus l'unique type de cellule familiale. Les familles sont de plus en plus réduites, nous le savons tous. Le nombre des familles monoparentales se multiplie. Mais d'autres transformations nous obligent à élargir l'idée que nous nous faisons de la nature de la famille. Le vieillissement de la population et la tendance croissante à prendre soin des personnes âgées dans la communauté, et plus particulièrement dans leur propre maison, amènent à reconnaître des familles composées de personnes qui donnent les soins et de personnes qui les reçoivent.

Ces changements exigent que l'on aborde avec beaucoup plus de souplesse l'éventail des aides fournies aux familles dans ces circonstances. Cela va de subsides pour faire face aux situations d'urgence, comme la maladie ou le chômage, à une assistance «sur mesure» pour répondre aux besoins de la famille à un moment donné de l'existence. En Irlande, sur une population de 3,6 millions habitants, près de 800 000 personnes et leurs dépendants, soit 700 000 personnes, dépendent pour vivre des prestations de sécurité sociale. Les familles reçoivent des prestations supplémentaires pour les enfants, en principe jusqu'à 18 ans. Quelque 250 000 familles en bénéficient.

L'aide à l'enfance est le facteur de la mission dont s'acquitte le Gouvernement à l'envers de la famille. Près d'un demi-million de familles bénéficient de notre programme d'allocations familiales. En Irlande, les allocations familiales, qui concernent près d'un million d'enfants, sont versées universellement, quel que soit le revenu du ménage. Pour l'avenir, notre objectif est de faire des allocations familiales le principal élément de l'aide à l'enfant, d'autant qu'elles sont payables aux familles quel que soit le statut en matière de travail. J'ai annoncé dernièrement la formation d'un comité spécial pour me conseiller sur le développement futur de l'aide à l'enfant en prévision de l'établissement du budget annuel en janvier prochain.

Nous versons aussi des allocations aux travailleurs qui doivent élever une famille avec de bas salaires et accorder des dégrèvements d'impôts pour enfants à charge. Des

prestations sont versées à la rentrée des classes pour tous les enfants dont les familles dépendent de prestations de sécurité sociale ou ne disposent que de bas salaires. Un écolier sur trois en bénéficie. Les personnes âgées et les retraités qui ont des dépendants reçoivent une aide supplémentaire sous forme de transports gratuits, d'indemnités spéciales quand ils vivent seuls, leurs dépenses consacrées à l'électricité et au chauffage bénéficieront d'un dégrèvement, de même que la redevance qu'ils doivent régler à l'État pour leur poste de télévision.

À partir de la fin du mois, le système de pension de réversion s'appliquera aux veuves et aux veufs. Ainsi, hommes et femmes bénéficieront de ce système.

Au cours des prochaines années, le Gouvernement irlandais procédera à de vastes réformes institutionnelles, administratives et législatives pour améliorer l'aide à la famille, et notamment aux femmes et aux enfants. Les mesures immédiates comprendront un important programme qui servira de cadre pour modifier la loi relative à la famille et un référendum sur le divorce qui aura lieu l'année prochaine. Je dois préciser à ce sujet que, outre le droit de se remarier, le droit de divorcer figure dans les textes de loi — *Judicial Separation and Family Law Reform Act*, de 1989.

L'aide judiciaire civile et les services de médiation familiale ont eux aussi été renforcés. On envisage aussi d'étendre les services de soins à l'enfance et de donner un congé aux parents qui adoptent des enfants. La protection des mères qui travaillent est étendue et renforcée.

Des études ont montré qu'il existait en Irlande une importante corrélation entre le chômage de longue durée et les mauvais résultats scolaires. L'objectif de nos programmes d'éducation destinés aux chômeurs est de donner une seconde chance à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont jamais achevé leurs études. Le travail que nous faisons dans ce domaine se révèle particulièrement utile pour aider ces personnes à retrouver un emploi.

Le secteur bénévole peut apporter une précieuse contribution à la vie économique et sociale du pays. Il a un rôle clef à jouer dans le développement de la communauté, en encourageant les gens à s'aider eux-mêmes et à forger leur propre destin.

Dans mon pays, nous avons la chance d'avoir un secteur bénévole actif et dynamique. De fait, en Irlande, la

moitié des adultes appartiennent à une organisation bénévole, d'un type ou d'un autre, c'est-à-dire qu'une personne sur deux fait d'une manière ou d'une autre du bénévolat.

C'est pourquoi j'ai lancé en 1990, sous l'égide de mon Département, le Programme de développement communautaire. Le financement de ce programme est prévu sur une base triennale pour permettre à des centres de ressources de démarrer. D'autres programmes d'appui au secteur bénévole comprennent des subventions exceptionnelles à des projets d'investissement entrepris par certaines organisations pour améliorer leur potentiel et un plan de subventions pour les groupements féminins locaux, qui sera suivi cette année par un plan de subventions pour des groupements masculins. Comme je le savais, ce sont les femmes qui travaillent le plus dans la communauté. Nous avons eu du mal à faire participer les hommes, mais une fois que les femmes ont commencé leurs activités et reçu les subventions, les hommes n'ont pas tardé à suivre et à réclamer la mise sur pied de programmes pour eux-mêmes. Ce sont vraiment les femmes qui ont fait avancer les choses. Nul doute que ces activités ont relancé la participation de la communauté dans le règlement de ses propres problèmes, celui notamment des personnes défavorisées.

Toutes ces initiatives ont été extrêmement utiles, car elles ont permis aux communautés locales de surmonter les problèmes auxquels elles se heurtent.

L'appui à la famille a été un aspect marquant du développement communautaire en Irlande. Conformément aux paramètres des Nations Unies en ce qui concerne la participation des organisations non gouvernementales, nous appuyons activement la mise sur pied de centres de ressources pour la famille. Ces centres occupent une place importante dans les projets de financement, d'équipement, de formation en compétences parentales et d'autres formes d'appui. Ils ont suscité la confiance dans les communautés locales. L'expérience a montré qu'ils pouvaient servir de catalyseur pour le développement local, dans les entreprises et au niveau de l'emploi. Je suis convaincu que ce type de développement communautaire est la voie de l'avenir. Il peut renforcer la famille et servir de pivot pour son développement au sein de la société.

En ce qui concerne les emplois, la communauté locale identifiera de nombreuses possibilités au niveau micro-économique. Nous entendons parler de création d'emplois et de petites industries mais lorsqu'on en vient à la réalité sur le terrain, il est question en fait, dans bien des collecti-

vités locales, de micro-industries et de micro-entreprises. Ce sont les micro-entreprises, notamment, qui seront encouragées par les gens travaillant au sein de leur propre communauté.

Pour l'avenir, par conséquent, il faut préserver, promouvoir, appuyer et développer la forte tradition familiale que nous avons déjà en Irlande. Le Gouvernement irlandais est très attaché à ces idéaux. La famille doit être au centre du développement politique futur de l'Organisation des Nations Unies et des autres principales institutions mondiales qui traitent des problèmes économiques et sociaux mondiaux. La fin de l'Année internationale de la famille n'est que le point de départ d'un processus qui devrait aboutir à un cadre dans lequel les familles pourront s'aimer et leur contribution centrale au bien-être de la société pourra être reconnue et appuyée. Deuxièmement, ce type de politiques centrées sur la famille permettra de veiller à ce que la nouvelle prospérité mondiale ne les oublie pas.

En particulier, nous avons besoin de nouveaux accords globaux pour que les familles puissent profiter pleinement de l'impulsion mondiale donnée à l'emploi. L'ONU doit imprimer un nouveau sentiment d'urgence dans le développement de politiques favorables aux familles. Ceux qui se préoccupent du développement économique et du développement social en général sont profondément attachés à ces tâches, mais nous ne devons pas leur permettre d'oublier que l'unité de base fondamentale de la société est la famille, et que ce sont les membres de la famille qui souffriront le plus si nous ne leur donnons pas des occasions de participation et d'emploi.

L'ONU, ses institutions spécialisées et les gouvernements nationaux doivent mettre en oeuvre des mesures de nature à promouvoir le développement économique, et, partant, de faire en sorte que les familles profitent de la nouvelle prospérité. Il faut aussi aider les familles qui ont des membres handicapés, dans la mesure où ces membres s'efforcent de vivre et travailler de façon autonome dans notre société.

La politique familiale n'est pas simplement une question de régulation de la population, comme nous l'avons entendu dire à la récente Conférence du Caire. Elle englobe des questions qui intéressent tous les types de famille. Si à l'ONU, nous nous intéressons aux gens et à leurs besoins — et je sais que c'est le cas — il faut donc prendre en considération les différents membres de la famille, y compris les mères, au foyer ou au travail, les personnes âgées, les handicapés, les personnes qui en

prennent soin et ceux qui ont besoin de soins à temps complet. Nous devons présenter des politiques qui soient réellement favorables à la famille.

Je voudrais terminer en citant à l'intention de l'Assemblée un paragraphe que j'ai lu récemment et qui cerne bien l'essence de ce que nous essayons de réaliser à l'échelle internationale. Je suis vraiment convaincu qu'il est temps d'adopter, au niveau international, une position très résolue à l'égard des personnes handicapées pour leur permettre de participer pleinement à la société comme elles le méritent à si juste titre. Nous avons les technologies et les connaissances nécessaires. Nous devons également avoir la volonté de faire en sorte que ces personnes soient mises au premier rang des politiques. Voilà donc la citation dont je viens de parler, qui me paraît particulièrement profonde :

«Si vous êtes venu pour m'aider, alors vous pouvez rentrer chez vous. Mais si vous voyez dans mon combat un élément de votre propre survie, alors peut-être pourrions-nous travailler ensemble.»

Ces mots ont été prononcés à une conférence de personnes handicapées. Ils sont riches d'enseignement pour nous tous.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Gudmundur Arni Stefansson, Ministre des affaires sociales de l'Islande, qui va parler au nom des pays nordiques.

M. Stefansson (Islande) (interprétation de l'anglais): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques — le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède et l'Islande — sur le point 95 de l'ordre du jour relatif à la Conférence internationale sur les familles.

La reconnaissance et l'acceptation de la variété des structures familiales dans des systèmes socio-politiques et culturels différents est l'un des objectifs essentiels de l'Année internationale des Nations Unies pour la famille. Dans les pays nordiques, l'Année de la famille a suscité de nombreux débats sur la condition de la famille dans les sociétés modernes. Dans ces pays, la famille est perçue comme une ressource importante tant pour les individus que pour la société. Elle constitue la cellule de base de l'intégration et de la reproduction sociale. Par conséquent, une grande attention a été accordée à l'évaluation de l'impact de l'évolution sociale et économique dans nos sociétés sur la vie familiale et sur les mesures à prendre afin de prévenir l'exclusion sociale des familles vulnérables et de leurs membres.

Pendant plusieurs décennies, nos gouvernements ont poursuivi des politiques de bien-être familial. Ces politiques, bien intégrées dans notre système de bien-être général, mettent l'accent sur la protection des enfants et sur l'égalité des sexes.

À une époque de récession économique, il est particulièrement important, si nous voulons prévenir l'exclusion sociale, de focaliser l'attention sur la vulnérabilité des enfants et des parents qui ne bénéficient pas de l'appui des réseaux de protection sociale locaux. La société doit être capable d'aider les familles en détresse. Des cas tragiques ont montré qu'un réseau de services sociaux fonctionnant de façon efficace était nécessaire. De cette façon, nous avons réussi à mettre en place des groupes de crise et d'assistance pour les victimes potentielles et les membres de leur famille.

Un aspect important de la politique familiale de nos pays est le souci que suscitent les conditions sociales de la maternité. Nos réformes les plus récentes ont été, pour la plupart, des mesures destinées aux mères, notamment, les mères célibataires.

Plus récemment, les changements de modes de vie et l'évolution de la situation sur le marché du travail ont entraîné un certain nombre de réformes. Les expériences quotidiennes des femmes et les efforts qu'elles font pour réconcilier leur vie familiale et professionnelle justifient grandement l'adoption de mesures spéciales devant encourager le partage des responsabilités parentales, tant sur le marché du travail qu'au sein de la famille.

Tandis que nous nous attachions aux expériences faites par les femmes, nous sommes devenus plus conscients des besoins des enfants. Les expériences quotidiennes des enfants nous ont encouragés à renforcer les mesures pour prévenir leur exclusion sociale précoce.

En outre, l'accent placé sur l'expérience quotidienne des enfants nous a fait prendre davantage conscience du rôle du père. Aujourd'hui, on attache une importance particulière à la participation du père aux tâches familiales. Cela sera l'une des principales contributions de l'Année internationale de la famille dans nos pays.

L'Année internationale de la famille nous a permis de mieux comprendre les mécanismes qui déterminent l'interaction complexe des phénomènes sociaux et de la dynamique familiale. Notre souci le plus pressant est de prendre

des mesures pour aider les parents à réconcilier leur vie familiale et leur vie professionnelle de façon fructueuse, et de fournir, au niveau local, des services et des réseaux supplémentaires d'appui social et éducatif, tant pour les parents que pour les enfants.

Je n'entends pas ici entrer dans le détail de ces mesures. Cependant, je tiens à souligner certains principes fondamentaux qui les sous-tendent. L'intérêt manifesté par le public aux questions de la famille s'attache aux droits individuels de tous les membres de la famille, et porte principalement sur des mesures de caractère général. Le public est ainsi fermement attaché à l'égalité des sexes et aux droits de l'enfant; il relie ces questions à la politique connexe relative au marché du travail; et il désire fermement la poursuite de l'intégration sociale pour tous les membres de la société.

Une des caractéristiques fondamentales des sociétés nordiques, reflétant un pas vers l'égalité des femmes, est le taux élevé de femmes dans des emplois rémunérateurs. Un emploi du temps très chargé est une réalité pour de nombreuses familles ayant des enfants. La réconciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est nécessaire. Cela apportera des avantages aux membres de la famille qui travaillent, aux employeurs et à l'ensemble de la famille, et, partant, à la société en général. Le fait de réduire et d'assouplir les heures de travail des parents d'enfants en bas âge ou handicapés est l'une des solutions favorisées par les pays nordiques. Cependant, les parents doivent pouvoir compter sur d'autres solutions, et ces solutions ne doivent pas entraîner l'exclusion du marché du travail. Pour réconcilier la vie familiale et la vie professionnelle, la société doit fournir suffisamment de services de garderie.

L'égalité entre les membres de la famille et la pleine jouissance des droits de l'homme sont des principes fondamentaux dans les pays nordiques. Cela s'applique particulièrement aux enfants. À cet égard, je voudrais souligner l'importance de la ratification et de la mise en oeuvre de la Convention sur les droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Il est vrai que les problèmes intéressant les enfants ne sauraient être résolus seulement par la législation. Néanmoins, celle-ci fournit une bonne base pour améliorer le statut de l'enfant. La participation des enfants à la prise de décisions concernant leur vie quotidienne est de plus en plus mise en valeur dans nos pays. Les droits de l'enfant ne relèvent pas du domaine exclusif de la famille. Un enfant a des droits civils et sociaux indépendants. Les lois de nos

pays comprennent notamment des dispositions concernant la responsabilité des parents de s'occuper de leurs enfants. La loi garantit également la sécurité physique des enfants. Ainsi, l'autorité parentale est exercée dans le cadre de la loi.

La violence dans les foyers reste très répandue. La protection des membres de la famille contre cette violence, particulièrement celle faite aux femmes et aux enfants, doit être garantie par la loi. Cependant, la législation n'est pas tout. Il est donc nécessaire de discuter ouvertement de cette violence afin d'influencer les attitudes générales.

Des changements économiques et sociaux radicaux exigent l'adoption d'une politique familiale moderne et novatrice. Par la coopération internationale, nous pouvons apprendre les uns des autres et adopter des modèles adaptés à nos pays respectifs. L'ONU est le lieu privilégié pour faciliter ce processus d'apprentissage.

L'ONU a également un rôle capital à jouer pour appuyer les programmes familiaux. C'est particulièrement dans les pays qui n'ont pas les moyens de fournir un cadre complet de sécurité sociale que le rôle de la famille reste crucial. Il faut aider ces pays dans les efforts qu'ils font pour fournir des soins aux personnes âgées et aux membres à charge, et ce par des moyens qui respectent les droits individuels de liberté et d'intégrité.

L'Année internationale de la famille fait partie d'un effort mondial visant à promouvoir le développement économique et social dans le monde. La Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire, a permis de faire des progrès dans de nombreux secteurs critiques pour la famille. L'an prochain, le Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu à Copenhague, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui aura lieu à Beijing, nous donneront la possibilité de traiter d'une vaste gamme de questions étroitement liées au bien-être de la famille.

Le Président : Je donne la parole à présent à S. E. Mme Rosemary Crowley, Sénateur et Ministre des services familiaux de l'Australie.

Mme Crowley (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de parler de la contribution de l'Australie à l'Année internationale de la famille. Nous nous félicitons de l'initiative de l'Organisation des Nations Unies de proclamer 1994 Année internationale de la famille.

L'Australie a souscrit à l'Année internationale et saisi cette occasion pour célébrer et appuyer la vie de la famille dans notre pays et, dans ce cadre, pour marquer un temps de réflexion.

L'ONU voulait que les gouvernements et les organisations non gouvernementales reconnaissent que leurs décisions et mesures influencent la façon dont les familles s'épanouissent et fonctionnent en tant qu'institutions nourricières et pourvoyeuses.

Ce que le Gouvernement australien visait, et ce qu'il a réussi dans une large mesure, c'était d'accroître l'attachement aux politiques et programmes gouvernementaux qui sont vraiment favorables à la famille.

Nous avons célébré l'Année en coopération avec les diverses sphères gouvernementales en Australie — à l'échelle nationale, étatique et locale — et avec le monde des affaires et la communauté en général.

Nous avons reconnu que les familles sont tout aussi importantes aujourd'hui qu'elles ont pu l'être dans le passé. Pour la plupart, elles s'épanouissent et apportent une contribution énorme à la société. Nous avons également reconnu qu'il n'y a pas seulement un modèle de famille réussie.

Les familles australiennes sont riches dans leur diversité. Depuis des milliers d'années avant le peuplement blanc, le pays a été le foyer des populations aborigènes des îles situées dans le détroit de Torres. Dans leurs cultures, la famille, en particulier une famille étendue, joue un rôle important.

La population australienne compte aujourd'hui 17 millions de personnes, qui proviennent de plus de 130 groupes ethniques et de plus de 220 nationalités. Presque un quart des gens chez nous sont nés ou ont un parent qui est né au-delà des mers.

Chaque nouvelle vague de colons nous a apporté des formes différentes de vie familiale, et ces différences sont reconnues dans notre politique de multiculturalisme et d'appui à la diversité de la famille.

La célébration de la famille a une importante dimension positive. Elle rappelle à tous, y compris aux gouvernements, aux employeurs, aux syndicats et aux organisations communautaires, que la famille occupe une place centrale dans notre culture et qu'elle exige une politique et des pratiques visant à l'encourager, à la mettre en valeur et à la protéger.

Mais il ne suffit pas de célébrer.

Une large partie de cette année a été passée à écouter attentivement ce que la communauté avait à dire au sujet des familles, au sujet des défis qu'elles doivent relever et comment les gouvernements peuvent au mieux les aider.

Le gouvernement a créé un Conseil national pour l'Année internationale de la famille auquel il a demandé de consulter aussi largement que possible les Australiens et de lui faire un rapport sur les conclusions auxquelles le Conseil est parvenu. Le Conseil a élaboré un document intitulé *Le Coeur du problème*, qui permet de jeter un regard sur les familles australiennes en 1994. Ce document a servi de base aux consultations menées auprès de la communauté.

La communauté australienne a répondu avec enthousiasme. Il y a eu 70 jours de consultations tenues dans toutes les régions de l'Australie, des régions désertiques aux centres urbains, et le Conseil a reçu plus de 500 mémoires. Le rapport final du Conseil sera présenté au gouvernement d'ici la fin du mois. La réponse du Gouvernement australien à ce rapport et à l'Année prendra la forme d'un Programme du Gouvernement australien pour les familles, c'est-à-dire un ensemble cohérent et global de politiques et de programmes pour les familles de l'avenir. Ce Programme traitera de tous les aspects des activités nationales du gouvernement qui sont liées à la famille et à l'incidence de toutes les politiques gouvernementales sur les familles. Il constituera un document de référence pour les familles australiennes bien au-delà de 1994.

Au cours de la dernière décennie, le Gouvernement australien a mis en oeuvre une vaste gamme de politiques en faveur des familles australiennes. Il a reconnu que les politiques familiales ne sont pas seulement des politiques de bien-être social. Elles ne consistent pas seulement à aider les familles dans le besoin.

L'infrastructure et les politiques économiques fondamentales d'un pays ont également une incidence vitale sur le bien-être des familles. Sur ce plan général, le Gouvernement australien a connu beaucoup de succès durant la dernière décennie dans ses efforts pour donner aux familles des possibilités de participer à part égale à la vie du pays. Il a reconnu l'importance de politiques qui aident les femmes à participer pleinement aux affaires de la société. Nous avons mis en oeuvre différents programmes d'aide aux femmes et adopté des lois pour rendre illégale la discrimination.

Le gouvernement reconnaît que la plupart des femmes d'âge adulte passeront une certaine partie de leur temps à la maison, particulièrement lorsque leurs enfants sont jeunes, et une autre partie en tant que membres de la main-d'oeuvre salariée. En cette Année internationale de la famille, nous avons défini de nouveaux types d'allocations pour appuyer le choix des femmes et de leurs familles.

Pour pouvoir fonctionner correctement, les familles ont besoin d'être à l'abri de la crainte de la pauvreté, d'avoir des conditions de vie adéquates, notamment en matière de logement, de pouvoir compter sur un système de lois stable qui respecte l'autonomie des familles et en protège les membres vulnérables, et d'avoir accès à des services de soutien pour les aider à relever les défis de la vie.

Le soutien au revenu familial — surtout pour les personnes qui ont de faibles revenus et qui élèvent des enfants — a été un objectif essentiel visé par le Gouvernement australien depuis son élection en 1983.

Le gouvernement a commencé à verser des allocations spécifiques aux personnes qui n'ont que de très faibles revenus, qu'elles fassent partie de la main-d'oeuvre ou non, sous forme de supplément au revenu familial. Le versement des allocations a également été intégré pour rendre le système plus simple. Nous avons tenté de verser le supplément directement à la personne qui s'occupe des enfants — habituellement la mère — et de maximiser les mesures incitatives pour l'intégration à la main-d'oeuvre. Dans son dernier budget national, le gouvernement a aussi décidé de créer une nouvelle allocation parentale, qui constitue une reconnaissance de l'importance de ce rôle et élargit les choix qui s'offrent aux familles. Il a en outre accru de 78 % en termes réels l'ampleur des allocations pour les enfants qui sont versées aux familles à faible revenu.

Le gouvernement procède actuellement à un important réexamen de tous les types d'allocations familiales afin de déterminer la façon de les améliorer et de les rendre plus accessibles.

Le droit familial régissant la constitution et la dissolution des familles fait également l'objet d'un réexamen systématique. Le Gouvernement australien apportera cette année des changements fondamentaux à nos lois sur la famille. Ces changements faciliteront le douloureux processus de dissolution du mariage et amélioreront le statut des enfants. Les enfants ne seront plus considérés comme l'enjeu d'une bataille pour leur garde, mais plutôt comme des personnes qui méritent une attention parentale responsa-

ble. Le nouvel accent mis sur les responsabilités parentales amoindrira, nous l'espérons, le traumatisme qui survient lorsqu'une famille se dissout.

Ces mesures sont un complément à l'établissement récent de l'Agence de soutien aux enfants. Cette dernière a défini des arrangements statutaires de soutien aux enfants en vertu desquels il est illégal pour les parents n'ayant pas la garde de leurs enfants de fuir leurs responsabilités en matière d'appui financier à leurs enfants. Chaque mois, l'Agence de soutien aux enfants fournit une aide financière à 300 000 enfants.

Malheureusement, la famille ne constitue pas toujours un refuge sûr. Le gouvernement dispose d'un ensemble de moyens pour contrer la violence familiale. Ceux-ci comprennent un système national de logements subventionnés pour les femmes et les familles, un bureau central national de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, un programme communautaire national d'éducation sur la violence conjugale visant à faire cesser la violence faite aux femmes, et une stratégie nationale de prévention des abus et de la négligence dont sont victimes les enfants.

Le Gouvernement australien met aussi de l'avant un ensemble complet de programmes de conseils aux familles et aux parents. Au cours de l'Année internationale de la famille, le gouvernement a agi en vue d'améliorer davantage les compétences des officiants civils en matière de conseils prémaritiaux, afin que les excellents programmes offerts par les églises soient disponibles pour ceux qui ont choisi un mariage civil.

Le gouvernement a pour objectif avoué de veiller à ce que chaque Australien ait accès à un logement sûr, adéquat, approprié et abordable. Une priorité spécifique a consisté à soutenir le logement communautaire, qui maximise le contrôle des locataires sur leur logement. L'achat d'une maison est toujours souhaité par la plupart des Australiens, et, depuis 1992-1993, plus de 210 000 familles à revenu faible ou moyen ayant des enfants ont obtenu des prêts au logement grâce à des programmes gouvernementaux.

Le gouvernement est également conscient de l'inquiétude qu'une mauvaise santé peut causer aux familles, et il a mis sur pied un régime universel d'assurance-santé — Medicare — qui garantit un accès à des soins de santé de haute qualité pour toute la population. Il existe aussi des programmes de santé spéciaux correspondant aux besoins de santé particuliers des aborigènes australiens.

L'Australie n'a pas été épargnée par les conséquences de la récente récession mondiale. Le gouvernement reconnaît qu'un nombre suffisant d'emplois et une économie stable sont essentiels à la cohésion et au bien-être des familles. À cette fin, il a sensiblement élargi ses programmes de formation et d'emploi. Un accent particulier est mis sur le chômage qui s'éternise, l'accès pour les jeunes, et les possibilités pour les femmes. Cela s'ajoute au programme d'éducation pour nos enfants, dont la proportion de ceux qui achèvent la dernière année de leurs études secondaires est passée de moins de 40 % à plus du double au cours de cette décennie.

En 1990, l'Australie a ratifié la Convention 156 de l'Organisation internationale du travail (OIT) et renforcé son engagement de combler l'écart entre les familles et le travail. Une des contributions les plus importantes du gouvernement en matière de bien-être familial et de soutien aux familles pour qu'elles puissent combiner travail rémunéré et responsabilités parentales porte sur l'élargissement du programme de garderie pour enfants. Depuis 1983, le nombre de places en garderie faisant l'objet du soutien du gouvernement national a quintuplé. Le gouvernement s'est maintenant engagé à satisfaire tous les besoins en garderie liés au travail d'ici l'an à 2001. Le gouvernement offre également une aide financière pour maintenir les coûts de garderie à un niveau abordable. Et, pour faire en sorte que les parents puissent avoir confiance dans la qualité des services offerts aux enfants en garderie, nous avons institué un système national d'accréditation.

Dans le domaine industriel, des lois sont en voie de révision afin de donner plus de vigueur à la Convention 156 de l'OIT. Le gouvernement a déjà légiféré en faveur d'un congé parental de 12 mois offert à tous les travailleurs, et il a expressément adopté une loi pour rendre illégale toute discrimination fondée sur l'exercice de responsabilités familiales.

La réponse du gouvernement aux besoins de nos populations autochtones et insulaires du détroit de Torres est aussi au centre des efforts que nous déployons pour contribuer à l'établissement d'une société adulte, tolérante et équitable. Les populations et les familles autochtones ont historiquement fait partie des moins favorisées dans notre communauté. Ce n'est pas une situation que le Gouvernement australien et la vaste majorité du peuple australien souhaitent voir se poursuivre. Au moyen de lois et de programmes de financement, nous continuerons d'aider cette partie de notre communauté à s'aider elle-même et nous aiderons aussi les communautés autochtones à acquérir la propriété et le contrôle de leurs terres traditionnelles afin de

contribuer à garder ensemble les communautés et les familles.

Les initiatives prises par l'Australie en faveur de l'Année internationale de la famille forment une importante partie du programme de justice sociale que nous appliquons maintenant depuis plus de 10 ans. Le Programme du Gouvernement australien pour les familles fera fond sur ces initiatives, les élargira, et, notamment, mettra la famille au centre de la politique gouvernementale.

Les données recueillies par un vaste ensemble d'organes de l'ONU, du Conseil de sécurité au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), mettent en relief les défis qu'affrontent les familles dans le monde. L'Australie se servira du travail fait à l'occasion de l'Année internationale de la famille pour établir des points de référence à partir desquels elle pourra évaluer les améliorations apportées en faveur des familles d'ici la fin du siècle. Je mets l'ONU au défi de faire de même.

Le Président : Je donne maintenant la parole à Mme Eveline Hoenigsperger, Directrice des affaires de la famille au Ministère fédéral de l'environnement, de la jeunesse et de la famille de l'Autriche.

Mme Hoenigsperger (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Ministère fédéral de l'environnement, de la jeunesse et de la famille de l'Autriche, qui est responsable de la préparation et de la célébration de l'Année internationale de la famille au niveau national, j'ai l'honneur de prendre la parole à l'Assemblée générale et de présenter le résultat des travaux que nous avons accomplis à ce sujet.

L'Autriche fait partie des États qui ont appuyé l'initiative prise par la Pologne en 1989, à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, concernant l'Année internationale de la famille. L'Autriche a appuyé cette initiative car elle a pour tradition d'accorder à la politique familiale une attention prioritaire, à la fois au niveau national et au niveau international.

Au regard des normes internationales l'Autriche est à l'avant-garde en ce qui concerne les allocations familiales et autres mesures d'aide à la famille. En tant que question prioritaire de la politique sociale de l'Autriche, la politique de la famille a été traitée par un ministère séparé, le Ministère des affaires familiales, depuis 1984.

Cependant, il reste beaucoup à faire. Nos efforts doivent se poursuivre, s'accroître et être améliorés. De

nouvelles initiatives doivent être lancées. Par conséquent, l'initiative des Nations Unies de déclarer 1994 Année internationale de la famille a été accueillie chaleureusement par le Gouvernement fédéral autrichien, ainsi que par les gouvernements locaux et les organisations familiales.

Le Gouvernement fédéral autrichien a conféré à un comité national la responsabilité de préparer et d'assurer la célébration de l'Année de la famille. Le Comité national a oeuvré à la mise au point et à la coordination des activités du Gouvernement fédéral, des neuf gouvernements locaux et des organisations familiales. Afin de sensibiliser au maximum l'opinion publique et d'assurer un impact politique, un statut de haut niveau a été donné au Comité national. En même temps, le Comité national a été chargé de rechercher l'intégration et la participation des organisations non gouvernementales et des initiatives familiales au niveau local.

Par conséquent, le Comité national comprend plusieurs niveaux : le niveau politique, avec des représentants du Gouvernement fédéral et des gouvernements locaux, les villes et les communautés; les groupes d'intérêts des employeurs et des employés; et le niveau opérationnel, représenté par les officiers de liaison des organisations non gouvernementales.

Le Comité national a installé 15 groupes de travail traitant de 15 domaines prioritaires de la politique familiale autrichienne. Environ 700 experts, scientifiques, hommes politiques, fonctionnaires, membres des organisations familiales et des syndicats ont consacré leur expérience, leur compétence et beaucoup de temps aux groupes de travail. Cet effort a été à l'origine du processus de discussion le plus large qui ait eu lieu sur la politique familiale en Autriche.

Outre les résultats concrets des groupes de travail, qui auront un impact important sur la politique familiale en Autriche dans son ensemble, la coopération d'individus issus de divers milieux politiques et professionnels et ayant des expériences diverses ont créé un effet d'intégration très marqué.

Le débat qui a eu lieu au sein des groupes de travail du Comité national a mis l'accent sur la coopération constructive et la recherche de solutions plutôt que sur la poursuite d'objectifs politiques. Cet effet d'intégration des mécanismes de l'Année internationale de la famille peut être considéré comme un grand succès, car il aura une influence positive sur le climat de la politique familiale en Autriche dans les années à venir.

Les 15 groupes de travail qui forment la pierre angulaire de la célébration de l'Année internationale de la famille en Autriche traitent des aspects suivants du phénomène que représente la famille : violence au sein de la famille, environnement, logement, vie professionnelle, jeunesse, personnes âgées, allocations familiales, invalidité, différentes formes de vie en commun, conditions de vie difficiles, droit de la famille, santé, relations avec la société, médias et éducation.

Il est déjà évident, à ce stade, que les groupes de travail ont permis de révéler des lacunes dans la politique familiale de l'Autriche. De nouveaux concepts et de nouvelles mesures qui doivent être mises en pratique au niveau politique seront présentés plus tard cette année. Les résultats et les recommandations des groupes de travail contribueront sensiblement à la politique familiale de l'Autriche à l'avenir.

Outre le travail conceptuel, les groupes de travail ont organisé en coopération avec le ministère fédéral des affaires familiales une série de conférences et d'ateliers sur des sujets spécifiques, dont les résultats non seulement ont enrichi les réalisations des groupes de travail, mais ont également sensibilisé davantage l'opinion publique.

De plus, se fondant sur une recommandation faite par les groupes de travail du Comité national, le Ministère fédéral des affaires familiales et le Ministère fédéral de la science et de la recherche ont lancé un programme de recherche complet sur la famille.

Afin de faire participer les communautés locales, le Ministère fédéral des affaires familiales les a encouragés à présenter des projets et des idées devant contribuer à une meilleure qualité de vie pour la famille ou à l'amélioration de l'aptitude de la famille à régler ses problèmes.

Des organisations familiales ont organisé des événements importants dans toute l'Autriche, avec la participation de plus de 50 000 familles. Lors de la Journée internationale de la famille, le 15 mai, environ 300 événements relatifs à la famille ont eu lieu dans des villes et des petits villages. Afin de sensibiliser l'opinion publique à ces événements, le Ministère fédéral des affaires familiales a offert une récompense aux journalistes qui focaliseront leur travail sur les questions de la famille.

Les écoles autrichiennes ont reçu des informations sur l'Année internationale de la famille. Des étudiants âgés de 14 à 18 ans ont reçu une brochure qui les encourage à réfléchir à leurs familles et à leur rôle au sein de leurs

familles. Cette initiative peut être considérée comme un premier pas vers une éducation familiale à l'école.

En tout, plus de 600 événements officiels ont été organisés par des membres du Comité national, et il y a eu un nombre incalculable d'initiatives privées.

M. Pallais (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

Une première évaluation de la célébration de l'Année au niveau national prouve qu'il est possible de sensibiliser encore davantage le public aux questions de la famille et de renforcer le statut politique de la famille au niveau gouvernemental. Par conséquent, nous sommes maintenant amenés à relever le défi que pose l'utilisation des acquis obtenus en 1994 pour promouvoir un processus à long terme dans lequel les questions de la famille peuvent être poursuivies en tant que questions politiques prioritaires. Parvenir à cet objectif exigera l'appui des mesures suivantes.

Tout d'abord, sur la base des résultats obtenus par les groupes de travail, un programme familial à long terme est en cours d'élaboration; après avoir été approuvé par le Gouvernement autrichien, il devrait constituer une base de la politique de la famille au cours de la transition vers le millénaire suivant.

Deuxièmement, en tant que mesure complémentaire, un Institut de recherche familiale a été récemment créé, dont la tâche est de mener à bien les recherches pertinentes qui permettront d'appuyer le processus de prise de décisions dans le domaine de la politique familiale.

Troisièmement, nous avons l'intention de maintenir le Comité national sur une base permanente en tant qu'organe chargé de la coordination nationale des questions relatives à la famille.

Quatrièmement, la participation au niveau local doit être renforcée. À cet effet, la réunion d'une session du Parlement avec la participation d'un certain nombre de familles est prévue pour la Journée internationale de la famille en 1995. Selon les résultats obtenus, cette réunion pourrait avoir lieu tous les ans.

Cinquièmement, des activités locales se poursuivront et seront davantage développées, en collaboration plus étroite aux niveaux local et communautaire. Un nouveau concours, qui récompensera des activités familiales et communautaires consacrées à l'Année de la tolérance des Nations Unies en 1995, sera organisé.

Sixièmement, la coopération avec les médias sera davantage développée. Des spots publicitaires télévisés sont mis au point afin de sensibiliser davantage le public au rôle important que joue la famille en tant que réseau social et sur la nécessité pour la société d'apporter un appui approprié à la famille.

La réalisation de ces objectifs dépendra manifestement de l'ampleur de l'appui international qui sera accordé aux nombreux efforts nationaux déployés par tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, il serait souhaitable que les questions familiales continuent de jouer un rôle important à l'ONU. Le travail précieux effectué par l'ONU dans le cadre de la préparation et de la célébration de l'Année internationale de la famille devrait donc se poursuivre.

À cet égard, la déclaration d'une Décennie de la famille ainsi que l'adoption d'un programme de politique familiale à long terme devraient être discutés en tant que mesures appropriées visant à poursuivre et à développer davantage les efforts déployés dans le domaine de la politique familiale au niveau international.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais indiquer que le Président de l'Assemblée générale m'a informé qu'une décision sur le projet de résolution relatif au point 14 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique», ne sera pas prise demain, mercredi 19 octobre, comme annoncé antérieurement, mais la semaine prochaine, à une date qu'annoncera le *Journal*.

Point 95 de l'ordre du jour (suite)

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Conférence internationale sur les familles

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne, S. E. Mme Roswitha Verhülsdonk, Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministère fédéral de la famille et des personnes âgées, qui va parler au nom de l'Union européenne.

Mme Verhülsdonk (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de

l'Union européenne sur la question de la Conférence internationale sur les familles.

Bien que l'Année internationale de la famille ne soit pas encore arrivée à son terme et que de nombreuses activités relatives à l'Année soient encore à venir, permettez-moi de féliciter l'Organisation des Nations Unies pour l'attention remarquable que l'Année internationale de la famille a reçue de par le monde. Nos félicitations et nos remerciements s'adressent également au Coordonnateur des activités menées dans le cadre de l'Année internationale de la famille, M. Sakolski, et à son équipe pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour faire de l'Année un succès.

L'inventaire des mesures nationales préparées par le secrétariat de l'Année internationale de la famille énonce un nombre impressionnant d'événements organisés aux échelons local et national pour réaliser les objectifs de l'Année. Dans de nombreux pays, des comités nationaux ont été créés dans le but de coordonner ces activités. Les gouvernements ont fait le point de la situation des familles dans leurs pays respectifs en préparant des rapports nationaux. En outre, l'Année internationale de la famille a lancé d'importantes activités de recherche concernant les problèmes familiaux. Partout ces activités ont encouragé les efforts à tous les niveaux, tant sur le plan privé que sur le plan public, afin de traiter les problèmes qui touchent la situation des familles, ou qui sont marqués par cette situation. Cependant, en dépit de leur variété et de leur spécificité, toutes les activités entreprises pendant l'Année ont un effet commun : prises ensemble, elles mettent en lumière l'importance de la famille, elles encouragent une meilleure compréhension de ses fonctions et de ses problèmes, elles étendent ses connaissances quant aux processus économiques, sociaux et démographiques ainsi que les tendances ayant une incidence sur les familles et chacun de leurs membres pris individuellement, et elles attirent spécialement l'attention sur les droits, le statut et les responsabilités de tous les membres de la famille.

Les familles assument aujourd'hui des formes et des fonctions diverses d'un pays à l'autre, et à l'intérieur de chaque société. Cela témoigne de la diversité des tendances individuelles ainsi que de certains phénomènes de société. Des développements politiques, économiques, sociaux et démographiques soulèvent de graves problèmes pour les familles dans toutes les sociétés. En Europe, les éléments qui contribuent à la transformation des formes et structures de la famille sont le nombre croissant des foyers de parents célibataires, en grande partie dirigés par des femmes, l'âge plus avancé auquel on se marie, le nombre décroissant d'enfants par famille, le nombre croissant de membres âgés

de la famille, la participation accrue des femmes sur le marché du travail, et les changements dans la perception du rôle de l'homme et de la femme ainsi que des droits de l'enfant dans la famille, pour ne nommer que quelques-unes des tendances actuelles.

Mis à part la forme variable de la famille dans différentes sociétés, l'Année internationale de la famille a fait ressortir, selon nous, que la famille continuait d'être l'unité de base de la société et que, par conséquent, la famille devrait recevoir une protection et une assistance aussi larges que possible. La famille joue un rôle important dans la vie en société, l'éducation et la protection des enfants ainsi que dans la transmission d'une génération à l'autre de la culture et des valeurs du comportement social, influençant donc profondément le comportement social de chaque individu. C'est pourquoi les familles et les membres de chaque famille devraient jouir d'une protection suffisante.

Les politiques et les mesures dans ce domaine devraient s'inspirer des dispositions pertinentes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, de la Déclaration sur le progrès social et le développement, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Déclaration mondiale sur la survie, la protection et le développement de l'enfant ainsi que du Plan d'action pour l'application de cette Déclaration, des dispositions relatives à la famille contenues dans la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, et d'autres instruments des Nations Unies qui se réfèrent à la famille.

Des efforts considérables en vue de se rapprocher des objectifs de l'Année internationale de la famille ont aussi été entrepris au niveau international. Une discussion très intéressante a eu lieu sur les questions relatives à l'Année internationale de la famille lors de la série de séances préparatoires régionales et du Forum mondial des organisations non gouvernementales qui s'est tenu à Malte. La réunion préparatoire des Nations Unies pour l'Amérique du Nord et l'Europe en vue de l'Année internationale de la famille, qui s'est déroulée l'an dernier à La Valette, à Malte, a adopté la Déclaration de La Valette qui porte sur les principes, les objectifs de la politique de l'Année internationale de la famille et les considérations s'y rapportant. Nous estimons qu'un certain nombre de recommandations de cette Déclaration revêtent une importance particulière, allant même au-delà du contexte de l'Année. Permettez-moi d'en mentionner quelques-unes.

La Déclaration contient un élément très important, à savoir un appel en vue de modifier les conditions de travail

de telle façon que les responsabilités familiales puissent être prises en considération. L'Union européenne attache une grande importance à la recherche de mécanismes novateurs et souples et à l'application efficace des lois et règlements existants qui régissent l'emploi, dans le but d'aider les travailleurs à concilier la vie familiale et leurs responsabilités, d'une part, et un emploi rémunérateur, d'autre part. Voilà l'une des questions examinées par les Ministres européens responsables des affaires de la famille lors de leur réunion officielle du 15 septembre 1994 à Berlin. Outre la recommandation de 1992 sur les soins aux enfants, l'Union européenne examine actuellement des mesures qui devraient améliorer la situation relative aux congés parentaux et au travail à temps partiel. De plus, un réseau famille-travail composé de 12 experts consultants indépendants a été créé pour étudier ces questions plus avant et proposer des actions dans les secteurs privé et public.

En outre, la Déclaration souligne que des efforts visant à faciliter la réconciliation des responsabilités de la famille et de l'emploi rémunérateur doivent se fonder sur la reconnaissance que les fonctions et les responsabilités familiales doivent être partagées également entre l'homme et la femme. Une division des fonctions parentales et domestiques ainsi que de la participation au travail rémunéré fondée uniquement sur le sexe, comme c'était le cas dans le passé, va à l'encontre du principe fondamental d'un statut égal pour les hommes et les femmes. Les familles profiteront donc beaucoup de toutes les politiques visant à former un nouveau partenariat entre hommes et femmes. L'Union européenne espère que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes fera des propositions concrètes à ce sujet.

Nous partageons également le point de vue selon lequel le processus de politique sociale, à tous les niveaux du gouvernement ainsi que dans le secteur privé et bénévole, devrait mettre au point des politiques tenant compte de la famille dans les domaines du logement, du travail, de la santé, de la sécurité sociale et de l'éducation, afin de créer un environnement qui soutienne la famille sous ses formes diverses. Il faudrait accorder une considération appropriée à l'aide à fournir aux parents, aux donneurs de soins et aux familles qui ont des besoins particuliers, y compris ceux dont les ressources sont insuffisantes ou qui comptent des membres handicapés ou des personnes âgées dont ils doivent prendre soin. En outre, toutes les mesures devraient tenir compte des différentes façons dont les besoins et la situation des familles et de leurs membres changent au long de leur cycle de vie.

Un autre élément que nous estimons particulièrement important est l'appel lancé à tous les États pour qu'ils

prennent les mesures nécessaires pour empêcher toutes les manifestations de violence et de mauvais traitement dans les familles. La violence au sein des familles est une des formes de violence les plus insidieuses, en particulier lorsqu'elle s'exerce contre les femmes et les enfants. Elle est commise dans toutes les sociétés. Les États doivent s'assurer que des lois contre la violence et les mauvais traitements au sein des familles, le viol, les agressions sexuelles et autres formes de violence à caractère sexuel protègent l'intégrité et la dignité des femmes et des enfants. À cette fin, nous demandons instamment à tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de ratifier et d'appliquer intégralement la Convention sur les droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Avant de terminer, j'ajouterai que, comme je l'ai déjà mentionné, la composition et la notion même de la famille peuvent différer d'un État à l'autre. Mais, indépendamment des caractéristiques locales et des valeurs religieuses et éthiques, de l'environnement culturel et des convictions philosophiques de sa population, l'Union européenne croit que les relations au sein de la famille doivent être basées sur le respect des droits et la dignité de chacun de ses membres. Dans ce contexte, nous aimerions rappeler la contribution apportée à l'Année internationale de la famille par le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui, dans sa recommandation générale sur l'égalité dans le mariage et les relations familiales, a fait des propositions spécifiques quant à l'application des articles de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes qui ont une importance particulière pour le statut de la femme au sein de la famille.

Si j'en juge par la multitude d'activités, je suis convaincue que les retombées des idées qui ont été examinées pendant l'Année internationale de la famille seront nombreuses. Toutefois, cette Année doit être vue comme un événement important dans un processus dynamique. Trois conférences importantes, au cours des deux prochaines années, en l'occurrence le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), se saisiront de questions également très importantes pour les familles. Elles devront tenir dûment compte de ce qui a été réalisé au cours de l'Année internationale de la famille.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la République slovaque, S. E. M. Dusan Bella, Directeur général de la Division multilaté-

rale du Ministère des affaires étrangères de la République slovaque.

M. Bella (Slovaquie) (*interprétation de l'anglais*) : La République slovaque a adopté une approche complexe de l'Année internationale de la famille, sur les plans gouvernemental et non gouvernemental.

Une contribution particulière du Gouvernement slovaque à l'Année internationale de la famille a été le lancement d'un nouveau programme de soutien à l'intention des jeunes familles. Ce programme a coïncidé avec la visite officielle en Slovaquie, le 1er juin 1994, du Coordonnateur des Nations Unies pour l'Année internationale de la famille, M. Henryk Sakolski, qui a été reçu par le Président, le Premier Ministre et d'autres fonctionnaires de haut rang. En 1994, le Conseil national slovaque a adopté plusieurs lois importantes sur le bien-être social et économique des familles.

Une autre activité concrète du Gouvernement slovaque a été la création du Centre international d'études sur la famille, à Bratislava, en 1993, sous le parrainage commun du Ministère du travail, du bien-être social et de la famille et du Ministère des affaires étrangères. Le Centre est ainsi devenu un point de convergence pour les activités nationales mais aussi internationales.

Le Centre coordonne une série d'activités de recherche sur les plans national et international afin d'évaluer les besoins et les problèmes les plus pressants de la famille. Le projet de recherche comparative internationale, intitulé «Possibilités et limites de la famille dans l'Europe contemporaine» en est un exemple, tout comme le projet sous-régional (Bratislava, Szeged, Zagreb) sur l'environnement pédagogique familial. Le Centre international d'études sur la famille a déjà organisé plusieurs conférences et ateliers avec une participation internationale, par exemple : «L'éthique dans la famille et la société», «Les familles ayant des problèmes particuliers», «Les familles dans les nouvelles conditions socio-économiques» et «Les problèmes et l'avenir des petits pays». La Réunion interrégionale des points focaux nationaux/coordonnateurs de l'Année internationale de la famille, qui doit se tenir à Bratislava en février 1995, sera le point culminant de nos activités dans le cadre de l'Année internationale de la famille.

L'Année internationale de la famille a aussi été l'occasion pour toute une gamme d'organisations non gouvernementales de se saisir de questions relatives à la famille par le biais de leurs activités dans les domaines pédagogique, culturel, humanitaire, de la santé, démogra-

phique et autres. Le Slovak Catholic Charity a créé un nouveau Centre pour la famille et l'éducation à Bratislava. Des enfants de la région de Tchernobyl sont venus passer les fêtes avec des familles slovaques. Une multitude d'activités culturelles, comme une nouvelle série de concerts pour la famille et une exposition intitulée «Enfant dans la famille», ont eu lieu. Le Centre international d'études sur la famille a conçu ses activités dans l'environnement difficile de la situation économique instable que connaissent la plupart des familles de la région en s'appuyant sur le processus de transition et de réforme en cours.

Les activités étendues du Centre ont retenu l'attention du Coordonnateur des Nations Unies pour l'Année internationale de la famille. Une étude de faisabilité sur la possibilité d'affilier le Centre aux Nations Unies, dans l'optique de la résolution 47/237 de l'Assemblée générale, élaborée par un groupe d'experts mandaté par les Nations Unies, a pris note «avec intérêt de la proposition faite par le Gouvernement de la Slovaquie d'affilier le Centre international d'études sur la famille de Bratislava à l'Organisation des Nations Unies». Actuellement, le Gouvernement slovaque met la touche finale au projet d'accord correspondant proposé par le Coordonnateur des Nations Unies de l'Année internationale de la famille. Nous apprécierions particulièrement qu'un appui amical soit apporté à l'affiliation du Centre international pour les études sur la famille dans un avenir rapproché. Le Centre, qui a l'avantage d'être situé à proximité du Bureau des Nations Unies à Vienne, pourrait devenir une base utile pour les activités futures de suivi des l'Année internationale de la famille dans la région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne à présent la parole au Représentant permanent de la France, M. Jean-Bernard Mérimée.

M. Mérimée (France) : Le 8 décembre 1989, dans sa résolution 44/82, l'Assemblée générale proclamait 1994 Année internationale de la famille. Elle réaffirmait ainsi à nouveau sa volonté de donner aux questions sociales la place que la Charte de 1945 leur réservait et que les affrontements idéologiques et la recherche du progrès social par le seul développement économique avaient conduit à perdre de vue.

Trois semaines plus tôt, l'Assemblée avait adopté la Convention relative aux droits de l'enfant et elle envisageait maintenant de tenir une conférence mondiale sur les droits de l'homme. Ce qui fut décidé l'année suivante, comme le fut en 1992 la convocation du Sommet mondial pour le développement social.

À ce programme important s'ajoutent naturellement la Conférence sur la population et le développement et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, deux thèmes sur lesquels l'Assemblée générale invite régulièrement la communauté internationale à réfléchir.

Nul n'ignore la somme de travail que représentent pour les États Membres comme pour l'Organisation ces événements à l'échelle de la planète. C'est pourtant avec vigueur et détermination que tous se sont engagés dans ce travail commun, et si, aujourd'hui, notre propos est exclusivement l'Année internationale de la famille, il est indispensable de la replacer dans la perspective de nos autres entreprises.

Pour la France, l'année 1994 a été perçue comme un moment privilégié de réflexion sur la famille et les politiques familiales, réflexion qui doit prendre en compte deux observations : les Français sont profondément attachés à la famille et, notamment, les jeunes. La récente enquête menée par le Gouvernement en direction des jeunes de 15 à 25 ans, et pour laquelle 1 500 000 réponses nous sont parvenues, a confirmé toutes les études menées à ce jour. Les jeunes placent la famille en tête des valeurs qu'ils reconnaissent. Ce sont les liens familiaux qui leur permettent de faire face, avec plus de sérénité, à un avenir qui leur paraît souvent incertain et parfois même angoissant.

Nos compatriotes admettent parfaitement l'importance et la légitimité de l'intervention des pouvoirs publics en faveur des familles. Il y a à cela quatre raisons principales :

Premièrement, la reconnaissance du rôle de la famille : l'article 16-3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 affirme que

«la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.»

Chaque Français admet le bien-fondé de cette formule car pour lui la famille remplit de multiples rôles : l'enfant y fait l'apprentissage de ses droits et de ses responsabilités; chacun de ses membres est responsable des autres et veille à la sécurité du groupe; des solidarités naturelles s'y exercent, notamment à travers les générations ou en faveur des plus faibles; les valeurs communes à notre société y sont transmises, et c'est là à la fois le fondement de la citoyenneté et du lien social; la famille est le garant de notre avenir commun.

Deuxièmement, la reconnaissance des droits individuels : la France, nul ne peut l'ignorer, est attachée aux

droits inaliénables de chaque individu et, quelle qu'en soit la nature, le soutien apporté aux familles ne se fait que dans le libre choix de celles-ci et dans le respect des droits individuels de chacun de ses membres. Cela s'exprime notamment à travers l'égalité des hommes et des femmes, les droits des enfants et la détermination du mode de vie familiale.

Troisièmement, la reconnaissance de la solidarité nationale : les politiques familiales correspondent à un souci de justice et d'équilibre social. L'effort de solidarité se justifie par «la dimension collective de l'institution familiale, qui est à l'origine du renouvellement de toute société». S'il est impossible en effet de définir «la famille», quelle que soit celle qui est concernée, il y a toujours eu à sa fondation un homme et une femme décidés à affronter l'avenir ensemble et porteurs de l'espoir de créer la vie. Cette fonction essentielle de la famille doit être protégée et méritée, à elle seule, la solidarité de la nation.

Quatrièmement, la reconnaissance du rôle de l'État : le partenariat et la concertation entre les pouvoirs publics et les familles est une longue tradition française qui permet de mener régulièrement, tant au niveau départemental que national, une réflexion de fond pour évaluer les réussites, analyser les insuffisances, examiner les voies nouvelles à explorer et mettre en oeuvre les politiques ainsi déterminées.

Car nos politiques familiales — le pluriel étant utilisé à dessein — visent des objectifs qui s'adaptent sans cesse aux évolutions de notre société : permettre aux parents de réaliser leurs projets familiaux et encourager ainsi la natalité; assurer une redistribution «horizontale» de façon à compenser le coût de la prise en charge des enfants, ou une redistribution «verticale» en faveur des familles qui ont les plus faibles revenus.

En fait, le Gouvernement français poursuit conjointement ces trois objectifs dans une politique qui se veut globale pour prendre en compte les aspirations et les besoins des familles dans toutes leurs composantes, puisque les familles sont au coeur de la plupart des politiques publiques.

L'Année internationale de la famille a été un moment important pour la France. En premier lieu, dès l'installation de son gouvernement, en 1993, le Premier Ministre, M. Edouard Balladur, a mis en chantier une loi quinquennale en faveur de la famille. Adoptée le 25 juillet 1994, elle améliore encore notre dispositif en faveur des familles.

Ses principales mesures concernent :

— L'extension de l'allocation parentale d'éducation versée à l'un ou à l'autre des parents qui cesse son activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation d'un enfant de moins de trois ans. Elle intervient désormais dès le second enfant et pourra être versée en cas de travail à temps partiel. Lorsque le père et la mère travaillent tous deux à temps partiel, ils pourront cumuler deux allocations. Désormais, tous les salariés auront la garantie de retrouver leur emploi, ou un emploi équivalent, à l'issue de ce congé.

— Le développement des aides à l'accueil des jeunes enfants, qu'il s'agisse de modes d'accueil individuels ou collectifs.

— L'amélioration des droits aux congés pour raison familiales.

— De nouvelles mesures en faveur des familles ayant de jeunes adultes à charge, pour celles où surviennent des naissances multiples ou en cas d'adoption.

— Enfin, l'augmentation progressive des taux de pension de réversion des personnes veuves.

En second lieu, nous avons lancé une grande concertation à l'échelle nationale. La description des travaux amorcés par le Comité national de l'Année internationale de la famille et le rappel des célébrations auxquelles elle a donné lieu figureront dans un Livre blanc qui sera remis le 18 décembre prochain par le coordonnateur national à Mme Simone Veil, Ministre d'État, Ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Il sera largement diffusé en France, mais également auprès de nos correspondants étrangers et du coordonnateur de l'Année à Vienne. Un document rendant compte de cette Année internationale en France est d'ailleurs mis aujourd'hui à la disposition des délégations.

Dans sa résolution 47/237, l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de lui soumettre l'an prochain des propositions spécifiques de suivi de l'Année. Une réunion interrégionale à Bratislava, du 4 au 7 février 1995, abordera cette question.

J'ai souligné l'importance et l'interrelation des différents travaux que nous menons. Nul doute que le Sommet mondial pour le développement social ou la Conférence de Pékin apporteront à leur tour des propositions de substance à notre entreprise.

Si j'ai évoqué si longuement, au début de mon propos, les fondements de la politique familiale en France, c'est en pensant au suivi de l'Année. Il doit respecter les principes simples que sont : la reconnaissance du rôle des familles; le respect des droits individuels et notamment des droits des femmes; le libre choix des modes de vie familiale; le soutien et la protection de la famille par la société et l'État; le partenariat avec les familles et leurs représentations.

Notre Assemblée a proclamé 1998 Année internationale de la tolérance. La tolérance est un concept noble et essentiel quand on parle de la famille, puisqu'elle appartient avant tout au domaine privé. Si faire preuve de discernement est un impératif pour les pouvoirs publics — car la famille, ne le cachons pas, peut être également un lieu d'oppression et de violence —, il nous appartient aussi d'accepter les différences quand elles respectent les grands principes qui fondent la légitimité de notre Organisation.

Parce que c'est bien dans la famille que nous plaçons nos espoirs pour lutter contre la montée de l'individualisme qui met en péril nos sociétés, nous devons tous veiller à protéger nos familles. Si le suivi de l'Année devra naturellement se faire d'abord au niveau national et principalement à ce niveau, notre Organisation peut y concourir et proposer une réflexion commune, des principes, des objectifs et des méthodes.

La France, pour sa part, est décidée à s'associer à ces futurs travaux, qui devraient permettre à chaque société d'aborder avec plus d'espoir le XXIe siècle.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Représentant permanent de la Malaisie, M. Razali Ismail, à qui je donne la parole.

M. Razali (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation malaisienne se félicite de ce que l'année 1994 ait été déclarée Année internationale de la famille, en reconnaissance du rôle crucial que joue la famille. Depuis 1990, le Gouvernement malaisien a décidé de célébrer tous les ans le 11 novembre en tant que Journée nationale malaisienne de la famille. Mais 1994 ayant été déclarée Année internationale de la famille par l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement malaisien a accepté de célébrer sa Journée nationale de la famille le 15 mai au lieu du 11 novembre. Afin de marquer cette importante occasion, le Gouvernement malaisien a alloué un budget d'environ un million de dollars pour financer les activités connexes. Ces activités comprennent à la fois celles qui ont été prévues pour la Journée nationale malaisienne de la famille et celles qui ont

été suggérées par l'ONU pour l'Année internationale de la famille.

La marginalisation de l'institution familiale est un grave problème qui exige l'attention de toutes les sociétés, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Les pressions exercées sur la famille sont considérables. Les problèmes sociaux que posent le développement, la pauvreté, le chômage et la criminalité, ainsi que les pressions contradictoires et concurrentes qui s'exercent sur l'individu et la cellule familiale ont contribué à réduire la capacité que possède la famille en tant qu'entité de remplir ses fonctions. Nous devons reconnaître collectivement ces problèmes et chercher à les résoudre. Si, à l'heure actuelle, on insiste sur les droits et les capacités de l'individu, ma délégation pense toutefois qu'il serait erroné de le faire au détriment de la famille en tant qu'entité. L'individu et la famille se renforcent l'un l'autre : les droits individuels complètent les besoins consensuels. Le fait de s'écarter de ce principe fondamental constitue à nos yeux un facteur qui contribue à la grave polarisation et aux difficultés auxquelles doivent faire face les sociétés, comme on peut le voir tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

L'incidence des enfants des rues, du travail des enfants, de la prostitution des enfants, des crimes et des abus liés à la drogue commis par des jeunes est symptomatique de la rupture de l'institution familiale que l'on peut attribuer en général à la pauvreté et au chômage. La menace que représentent les activités criminelles pour toute société ne doit pas être ignorée ni sous-estimée. Elles pourraient devenir un élément déstabilisateur du corps politique des États, ainsi que de la communauté internationale.

La famille est la cellule de base de la société. Le rôle que la famille doit jouer pour faire en sorte que les êtres humains jouissent d'une vie productive dans un environnement sûr et protégé, en harmonie avec la nature, est essentiel. La famille reste le support émotionnel, économique et sécurisant naturel pour tout individu. En Malaisie, comme dans d'autres pays, la famille est au coeur de relations humaines étendues qui doivent survivre au processus de notre développement et de notre évolution et non pas en être la victime. Beaucoup de sociétés ont perdu depuis longtemps la capacité de reconnaître et de faire s'épanouir la famille en tant que confluent de la conciliation, de la guérison et de la motivation. Nous regrettons qu'il en soit ainsi et qu'il existe dans certaines sociétés un sentiment de flottement.

L'expérience que l'on connaît dans la vie de famille quotidienne façonnera le caractère, l'attitude, le comportement, les convictions morales et diverses autres caractéristiques humaines qui, en dernière analyse, conditionneront la façon de se comporter dans le milieu social et physique. Les fonctions vitales de la famille comprennent l'éducation des jeunes, à la fois formelle et informelle. En fait, il apparaît de plus en plus que les jeunes apprennent traditionnellement surtout de leurs familles.

Le rôle d'une famille ne se limite pas simplement à l'éducation des jeunes. La famille joue également toujours un rôle central dans les soins aux personnes âgées. En fait, dans le monde entier, les gouvernements peuvent s'attendre à rencontrer de graves problèmes en ce qui concerne les soins des personnes âgées, particulièrement les pauvres, les personnes fragiles et les indigents. La famille a un rôle essentiel à jouer pour réduire le fardeau de l'État dans les soins à la famille. Cet ancien rôle de la famille doit être préservé et encouragé. Il contribuera au renforcement de la famille en tant qu'institution.

Nous pouvons prendre de nombreuses mesures, individuellement et collectivement, pour renforcer l'institution de la famille. À l'échelle nationale, les gouvernements pourraient examiner sérieusement l'application d'accords réalisés au cours de différentes conférences internationales, telles que la Conférence internationale sur la population et le développement, qui vient de se terminer. Les questions relatives à la violence domestique, les mauvais traitements des enfants, les soins aux enfants, les soins aux handicapés et aux personnes âgées, l'éducation, les soins de santé, les soins aux orphelins, les facilités de logement et autres facilités élémentaires sont étroitement liés à l'intégrité de l'institution de la famille, et ils doivent être traités dans ce cadre.

De nombreuses pressions ressenties actuellement par les familles, y compris le coût élevé de l'éducation, des soins de santé et des facilités élémentaires sont le résultat d'un développement effréné et non durable. Ces problèmes ont souvent de graves conséquences négatives sur les familles. Les gouvernements ont donc l'obligation morale et la responsabilité sociale d'intervenir et de veiller à ce que les nécessités élémentaires restent à la portée des moins favorisés.

En traitant de la question de la famille, nous devons nous attaquer carrément à la question du statut et du rôle des femmes. Dans de nombreuses sociétés, les femmes ont été les piliers non reconnus de la famille. Émotionnellement et physiquement, elles fournissent secours et soutien à la

famille et, dans de nombreux cas, ce sont elles également qui gagnent le pain quotidien. La société doit assumer le problème des femmes en concevant des moyens institutionnels pour alléger leur fardeau et, partant, de renforcer l'intégrité de la famille.

Comme d'autres, nous sommes inquiets de l'accroissement du nombre de mères célibataires. Les difficultés et, en fait, la misère de ces femmes doivent être reconnues et soulagées au moyen de dispositions d'aide légale et financière afin que ces familles survivent. Un élément essentiel d'appui aux femmes doit être axé sur l'éducation. L'éducation des femmes est une façon de renforcer leur statut, pour faire en sorte qu'elles puissent s'adapter aux changements socio-économiques et être conscientes de tous leurs droits et de leur rôle au sein de la société.

La communauté internationale aura la possibilité de traiter encore une fois de la question du renforcement de l'institution de la famille à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social qui doit se tenir prochainement. Les questions qui ont un intérêt central pour le Sommet — la pauvreté, le chômage et la réinsertion sociale — sont directement liées au rôle et aux fonctions importantes de la famille. La pauvreté et le chômage bien souvent compromettent la capacité des familles de produire des individus sains et équilibrés.

Au travers d'organismes comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies a contribué à aider les pays en développement à fournir des services essentiels à la population, renforçant ainsi de manière indirecte la structure familiale. Ces organismes doivent poursuivre dans cette voie. Leurs activités doivent même être intensifiées. Pour ce faire, il est impérieux qu'ils disposent des ressources suffisantes. En fait, les pays donateurs devraient augmenter leurs contributions au financement de ces organismes et non les diminuer, comme la tendance actuelle semble l'indiquer.

Ma délégation estime également que les organisations non gouvernementales ont un rôle fondamental à jouer en atténuant les pressions exercées sur les familles. De concert avec les gouvernements et la population locale, les organisations non gouvernementales peuvent jouer un rôle déterminant dans le maintien et, quand c'est possible, le renforcement du rôle des familles. C'est particulièrement important pour les organisations non gouvernementales du Sud, qui doivent collaborer avec les gouvernements à l'amélioration des conditions de vie de la population. Il y a

largement place dans ce domaine pour une interaction et un engagement constructifs.

Je dirai pour terminer que, alors que l'humanité s'achemine inévitablement vers une amélioration de son niveau de vie et de la qualité de la vie, il va sans dire que ce processus doit garantir l'intégrité et l'importance de la famille. Le bien-être de la famille est aussi la base de la communauté internationale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la famille et de la solidarité sociale de l'Italie, S. E. l'Honorable Antonio Guidi.

M. Guidi (Italie) (*parle en italien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : J'aimerais, pour commencer, remercier l'Organisation des Nations Unies et le Coordonnateur de l'Année internationale de la famille, M. Henryk Sakolski, d'avoir organisé cette Conférence internationale sur les familles. Tout en souscrivant pleinement à la déclaration faite par mon collègue de l'Allemagne, au nom de l'Union européenne, j'aimerais y ajouter les observations de mon pays sur la question cruciale de la famille.

Quiconque a longtemps été professionnellement en contact avec des personnes handicapées connaît bien le phénomène de ceux qui soit s'isolent soit deviennent obstinés. Je n'ai peut-être pas de grandes idées ni des idées originales, mais je suis à coup sûr quelqu'un d'obstiné et, avec obstination, je reviendrai dans mon intervention sur certains termes dont on use et abuse. Pour avoir un impact sur la réalité, ces termes doivent constamment être utilisés et exigent par ailleurs un effort tant de la part de l'orateur que de celui qui écoute.

Au moment de prendre une décision, il me revient souvent en mémoire une devise que j'ai lue il y a des années dans la marge d'une lettre émanant du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population : «Les choix d'aujourd'hui pour le monde de demain». Cela me rappelle la lourde responsabilité que nous devons tous assumer quotidiennement en travaillant pour le bien des générations futures. Quelle que soit la personne qui a écrit cette devise en 1969, elle a fait preuve d'une prise de conscience et d'une prévoyance dont la justesse n'a cessé de croître avec le temps. Malheureusement, trop peu de personnes ont eu pareille intuition au cours des ans.

Il me semble que l'Organisation des Nations Unies a fait preuve de la même prise de conscience et de la même

prévoyance en proclamant 1994 Année internationale de la famille. Cet événement a également coïncidé avec la Conférence du Caire sur la population et le développement et les préparatifs de la Conférence sur les femmes, qui doit avoir lieu l'année prochaine à Beijing. Dans ces deux conférences, le rôle central de la famille apparaît comme une réalité à la croisée de tous les problèmes de la société moderne.

La Conférence du Caire a réaffirmé la famille en tant que noyau fondamental et naturel de la société et ayant le droit d'être protégée par la société et l'État, comme le stipule la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ensuite, elle a montré au monde comment la famille — sous ses nombreuses formes, qui reflètent les divers systèmes sociaux, culturels et politiques dans lesquels elle existe et se développe — traverse aujourd'hui une difficile période sur les plans moral et matériel. Et les premiers à être pénalisés par cette dure réalité sont les enfants, les personnes âgées et les femmes, qui sont probablement les trois catégories les plus vulnérables de la société contemporaine.

L'enfant, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance le souligne souvent, est le sujet le plus touché par les insuffisances de la société. Dans les sociétés pauvres, les déséquilibres existant aux plans démographique et matériel sont à l'origine des graves privations qui affectent les chances d'un enfant de réaliser ses espérances en matière d'éducation ou de santé et même ses rêves. Même dans les économies des pays avancés, les enfants sont souvent pénalisés et contraints de faire de gros sacrifices, tels qu'une réduction importante de leur espace vital, le fait que les adultes leur consacrent de moins en moins de temps et, dans des cas extrêmes, la perte d'un parent.

J'espère, et les luttes sociales dans lesquelles mon pays est engagé l'attestent, qu'en planifiant et en promulguant des lois en faveur des enfants, nous agissons non plus selon le point de vue des adultes mais de celui des enfants. Je demande à l'Assemblée de réfléchir à la situation des enfants qui vivent dans les zones en guerre. Ces 10 dernières années, 1,5 million d'enfants ont perdu la vie dans des conflits armés; 4 millions sont restés handicapés; 5 millions sont des réfugiés et 12 millions ont été arrachés de leur foyer.

Tout ces faits montrent les dimensions d'un phénomène que je considère à la fois comme terrifiant et indigne d'une humanité civile, une humanité qui devrait être un «parent» comme l'a dit le Pape lors de la Journée mondiale de la famille, en citant la Genèse :

«Aussi l'homme laisse-t-il son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils deviennent une seule chair. Par cette union ils transmettent la vie à de nouveaux êtres humains : ils deviennent des parents. Ils participent ainsi au pouvoir créateur.»

En 1990, lors du Sommet mondial pour les enfants, 150 gouvernements ont signé une déclaration qui garantit le respect des trêves et des couloirs de secours spéciaux pour les enfants dans les territoires déchirés par la violence et la guerre. Ces notions ont été reprises et élargies par la Convention sur les droits de l'enfant, où figure également la proclamation du droit de chaque enfant aux soins de santé primaires, à l'alimentation et à l'éducation.

J'espère qu'au cours de la présente année, les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait signeront la Déclaration, afin d'en permettre la pleine application.

Mais les *ninos de rua* — les petits esclaves — dans certaines régions d'Asie mènent également une guerre quotidienne. Il s'agit d'une guerre menée pour faire face quotidiennement aux pénuries et à l'abus de pouvoir continus, et cette guerre est loin d'être achevée. Malheureusement, elle s'élargit à présent aux pays économiquement avancés, qui semblaient pourtant à l'abri : cette situation exige la rédaction d'un traité international : combien vaut la vie d'un enfant?

Comme je l'ai dit alors, Le Caire a conjugué le développement au féminin. Mais les femmes, que le Président égyptien Moubarak a qualifiées de «pierre angulaire de notre société», représentent le second élément vulnérable au sein de la famille. Vu que cela dépend de nous, il est de notre devoir de garantir certains droits aux femmes, à savoir l'éducation et les soins de santé.

Un point fondamental de référence est la question de l'égalité des chances pour l'homme et la femme. Aujourd'hui, dans de nombreux pays et situations, les rôles au sein de la famille et de la société sont trop rigides. Il est donc nécessaire d'apprécier le travail d'une femme au sein de la famille et d'envisager même de lui accorder un salaire; en même temps, il est indispensable de lui faciliter l'accès dans le monde du travail et de la protéger contre tout type de discrimination sociale. La commission gouvernementale en matière d'égalité de chances créée en Italie, travaille à partir de cette perspective.

J'espère que les participants à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes prévue à Beijing aboutiront à un

consensus général sur ces principes et qu'ils élaboreront des recommandations précises sur la condition des femmes.

Que faisons-nous pour les personnes âgées? J'entends par là tous ceux qui, ayant atteint ce que leur société considère comme un âge avancé, sont injustement mis de côté. Les principaux problèmes concernant les personnes âgées peuvent être résumés en quatre catégories : qualité de la vie, services de santé, garantie d'un emploi tant que l'individu peut ou veut travailler et intégration au sein de la famille. Prendre soin des personnes âgées est un devoir à l'égard de ceux qui, il n'y a pas si longtemps, ont porté le fardeau de notre société sur leurs épaules. Mais il s'agit aussi et surtout d'une question de courtoisie.

Ainsi, grâce en partie à la mise en place d'un système d'entraide sociale, nous devons redonner aux personnes âgées une place centrale au sein de la famille. Cela inspirerait les jeunes en leur apprenant à respecter ceux qui, par leur exemple, leur dignité, leur expérience et leur culture, peuvent susciter la confiance dans le présent et l'espoir en l'avenir. Et si une personne âgée est sans famille, ou que sa famille n'est pas en mesure de la garder, l'État doit créer des petites structures qui agissent réciproquement avec le milieu et la population.

En Italie, nous avons noté récemment une chute sensible de la démographie, due à une diminution tangible des naissances. Son point culminant a été atteint en 1993, lorsque le nombre de décès a dépassé celui des naissances. Je pense que le faible taux de natalité est dû en partie au problème de l'emploi : l'Italie est l'un des pays où la période entre la fin des études d'une personne et le début de son activité professionnelle est la plus longue. Une autre raison est qu'il est difficile de trouver à se loger et que les possibilités économiques sont réduites. Il existe aussi des raisons non matérielles : confiance limitée en l'avenir, impossibilité de maîtriser la situation immédiate, et la tendance actuelle des jeunes couples à considérer un enfant comme une entrave à leur liberté.

Mon objectif a toujours été de faire comprendre aux gens qu'un enfant représente le meilleur investissement pour l'avenir. Pour ce faire, tout en respectant pleinement le droit de chaque individu de choisir s'il veut ou non avoir un enfant, je pense qu'il est indispensable de mettre en place une série de mesures d'exonération d'impôts pour ceux qui décident d'avoir un enfant.

Un phénomène qui présente actuellement un grand intérêt est l'accroissement du nombre de familles monoparentales n'ayant qu'un enfant. Cette réalité particulière est

très difficile à la fois pour l'adulte, qui est souvent vulnérable et seul, et pour l'enfant, qui retient toute l'affection de l'adulte. L'enfant ne peut pas partager cette affection avec d'autres enfants dans une société qui tend à séparer les individus, ou avec des frères et soeurs, ou avec l'autre parent.

Permettez-moi de parler de ce qui est pour moi la famille idéale, même si cela est difficile à analyser. C'est ce que j'appelle la «longue» famille. Elle peut répondre aux nombreux besoins d'un enfant qui grandit, grâce aux tâches quotidiennes du couple et au soutien précieux des personnes âgées. Je ne voudrais pas paraître nostalgique mais simplement envisager un avenir possible. Cette famille doit aborder, empêcher et régler les difficultés sociales, bref, s'acquitter de la mission particulièrement délicate d'éduquer les mineurs et de protéger les personnes âgées et les handicapés.

La «longue» famille peut en fait aider à régler la question urgente de la solitude : la solitude de la personne âgée qui est toujours plus marginalisée, et de l'enfant qui est de moins en moins écouté. Une telle famille peut redonner la parole aux enfants et l'espace aux personnes âgées et montrer ainsi que la solution à apporter à cet urgent problème commun peut simplement consister à remettre ensemble les deux groupes.

Aujourd'hui, grâce à la technologie, mais surtout à une plus grande sensibilisation, on note un changement à l'égard des handicapés que l'on jugeait à tort comme incapables de se faire une place dans la société. Même si ce changement a permis aux personnes moins gravement handicapées de s'intégrer dans la société et de se réaliser, tout le monde n'a pas eu la même chance. En réalité, il y a aujourd'hui dans le monde des millions et des millions de prisonniers. Ils ne sont pas les victimes de régimes injustes ou de guerres. Ce sont des personnes gravement handicapées, qui sont prisonnières d'elles-mêmes, de leur foyer et de leur ville. Si je suis ici aujourd'hui, c'est en partie pour demander aux gouvernements, à titre prioritaire, d'agir au nom de ces personnes tout en les reconnaissant comme une ressource sociale de l'humanité.

Comme il est apparu au Caire, réunir les familles d'immigrants devient inévitablement l'un des principaux problèmes dont l'humanité devra s'occuper dans un proche avenir, à savoir l'immigration.

La solution à ce problème dépasse le cadre des frontières. Il faut rééquilibrer les économies nationales individuelles, en respectant pleinement l'indépendance culturelle

et sociale des populations. L'immigration cessera d'être un problème lorsque chaque État pourra assurer des conditions de vie acceptables aux citoyens vivant à l'intérieur de ses frontières.

Je pense qu'il est inacceptable de parler de « nous » et « d'eux », de faire la distinction entre les diverses populations de la planète. L'étranger doit être traité comme un ami et, à ce titre, comme une ressource possible pour le pays d'accueil. En attendant, l'un des problèmes que pose l'immigration est celui de la réunification des familles, qui est une aspiration légitime et un droit pour des millions d'émigrants qui cherchent honnêtement à réaliser leur rêve : améliorer leurs conditions de vie en travaillant en terre étrangère.

En Italie, nous avons adopté des mesures pour créer un système de droits et de devoirs qui respectent la dignité humaine. Ces mesures visent à poursuivre et à sanctionner la minorité d'immigrants qui vivent en marge de la loi, tout en assurant de meilleures conditions de vie aux autres. Cela est en partie possible grâce à l'utilisation de services sociaux, l'acquisition de droits civils et la possibilité de réunir leurs familles.

Revenant maintenant sur ce que j'ai dit au Caire, je propose l'inclusion de questions relatives à l'immigration à l'ordre du jour de la prochaine réunion du G-7 au Canada. De même je propose, comme je l'ai fait alors, l'organisation d'une conférence mondiale sur cette question.

Je voudrais aussi réitérer la proposition que j'ai faite concernant une conférence sur le bénévolat, qu'organiserait l'Italie et qui aurait lieu prochainement.

Je suis convaincue que le bénévolat doit être considéré comme une valeur fondamentale de toute société civile altruiste. Il doit être prôné comme modèle pour surmonter les difficultés dans une population qui manque par ailleurs de points de référence idéologique. Le bénévolat est également une réponse aux lacunes du secteur public; il joue par exemple un rôle dans la création de très importants centres pour les toxicomanes, les personnes handicapées et les enfants abandonnés. Nous devons par conséquent bien comprendre ces fonctions et redonner une dignité égale à ces structures, qui ne doivent pas remplacer les structures publiques. Le bénévolat est une richesse véritable; il constituera l'une des valeurs fondamentales de l'an 2000.

Je suis très triste de constater qu'aujourd'hui plus personne ne rêve de l'impossible. Mais, je suis contente toutefois de voir qu'on recherche au contraire une justice

aux dimensions humaines, la fin de la violence et la réalisation des besoins élémentaires — des droits qui doivent être concrets, naturels et universels.

À cet égard, j'accorde une importance toute particulière à la décision de l'Organisation des Nations Unies de proclamer 1995 Année de la tolérance. Par toute une série d'initiatives comme celles qui ont été prises à l'occasion de l'Année de la famille, qui s'achève officiellement aujourd'hui, l'Année encouragera les gouvernements et l'humanité à se pencher sur les véritables valeurs qui serviront de base au développement futur de nos sociétés et de notre vie individuelle. La première de ces valeurs, c'est la solidarité.

J'espère, en tant que Ministre italien de la famille, que prochainement, il sera possible, grâce à la solidarité, de vaincre les nouveaux égoïsmes de même que la haine ethnique, sociale et religieuse, dans l'intérêt bien compris de ce à quoi nous aspirons tous : la paix.

Quiconque cherche la vérité sans la voir vraiment est incapable de comprendre. Un enfant, une personne en difficulté ou un petit groupe de population inconnu peuvent être considérés aux yeux de cette personne comme quantité négligeable. Mais si nous prenons du recul, ouvrons notre horizon et essayons de voir, nous constatons que tous ces éléments constituent une fascinante mosaïque. Chacun de ces éléments a le droit d'exister, de faire partie de cette mosaïque tourmentée, splendide et contradictoire de l'humanité. Ici, dans ce forum où toutes les voix se font entendre, elle doit être rassemblée et considérée comme un tout. Chacun doit avoir un rôle et doit pouvoir se faire entendre. Nous n'avons plus besoin de quelqu'un pour parler au nom de quelqu'un d'autre et de quelqu'un d'autre pour écouter. Demain au plus tard — voire même aujourd'hui —, nous devons avoir un mode de communication où nous aurons tous la même dignité de voix, de ton et de rôle.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Win Mra, Représentant permanent du Myanmar.

M. Mra (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : Par l'adoption de la résolution 44/82 du 8 décembre 1989, l'Assemblée générale a proclamé 1994 Année internationale de la famille. Cette proclamation est importante car, ce faisant, l'Organisation des Nations Unies a, pour la première fois, attiré l'attention de la communauté internationale sur les besoins particuliers et l'importance de la famille. La résolution a réaffirmé l'importance de la famille en tant que cellule de base de la société. Elle a également amené la communauté internationale à prendre de nouveau conscience

du rôle de la famille dans la société contemporaine et des difficultés auxquelles elle se heurte du fait des changements politiques, économiques et sociaux. Il ne saurait y avoir d'occasion plus propice pour examiner les difficultés provoquées par ces changements et pour formuler des stratégies appropriées.

Depuis la proclamation, nous avons assisté à la mise en oeuvre sans heurts d'un processus préparatoire efficace et bien coordonné. Nous pouvons dire avec un sentiment de satisfaction que le processus préparatoire a réussi à promouvoir les objectifs de l'Année et a eu pour effet de cristalliser les préoccupations de fond concernant la famille. Ce qui fait que nous sommes aujourd'hui sur le point d'entreprendre des activités de suivi.

L'un des principes sous-jacents à l'Année internationale de la famille est la nécessité d'entreprendre les activités de l'Année à tous les niveaux — local, national, régional et international — l'accent étant mis principalement sur les niveaux local et national. Ce n'est que par des efforts soutenus à ces deux niveaux que la famille pourra jouer à nouveau son rôle central et assurer le bien-être de la société. C'est le moment où jamais de faire le bilan des activités menées au niveau national.

Dans l'Union du Myanmar, de nombreuses activités ont été entreprises durant l'étape préparatoire — activités telles que la création de centres de développement de l'enfance; l'organisation de concours pour les enfants, avec distribution de prix aux gagnants; et l'organisation de cérémonies pour la collecte de dons en espèces en faveur de la célébration de la Journée internationale de la famille. Les dispositions visant à coordonner au sein des départements la célébration de la Journée internationale de la famille ont été prises en avril 1994. Les organisations non gouvernementales ont été invitées à y participer, conformément aux objectifs de l'Année internationale de la famille. Le thème et le slogan de l'Année ont été traduits dans la langue nationale, et les versions en anglais et en myanmar ont été publiées dans les journaux locaux. Toutes les activités ont été diffusées par la télévision nationale, dès le 12 mai 1994.

Conformément à la résolution 47/237 de l'Assemblée générale, la Journée internationale de la famille a été célébrée au Myanmar le 15 mai 1994, sous les auspices du Ministre du bien-être social, du secours et de la réinstallation. Une cérémonie spéciale a été organisée pour célébrer la Journée, au cours de laquelle le Ministre a exposé les principes et objectifs de l'Année internationale de la famille. Parmi les participants se trouvaient des fonctionnaires de l'Organisation mondiale de la santé, du Programme des

Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; des chefs de ministères et d'entreprises; des représentants de la Fédération sportive des femmes, de la Société de la Croix-Rouge du Myanmar, de l'Association pour le bien-être de la mère et de l'enfant du Myanmar, de l'Association des écrivains et journalistes du Myanmar et de l'Association pour la solidarité et le développement de l'Union; ainsi que des membres de la Brigade de la Croix-Rouge.

Les points forts de la cérémonie ont été la lecture du message envoyé par l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale de la famille; les présentations faites par le Président de l'Association pour le bien-être de la mère et de l'enfant du Myanmar et le Président de l'Association des écrivains et journalistes du Myanmar sur l'Année internationale de la famille; et la distribution de prix aux lauréats des concours de peinture réservés aux enfants qui s'étaient déroulés plus tôt. Une chanson composée sur le thème de l'Année a également été diffusée par la télévision nationale le 15 mai 1994.

Au Myanmar, la famille est traditionnellement une unité sociale très unie. Elle se compose généralement de trois générations vivant sous le même toit — enfants, parents et grands-parents. En outre, la religion, la culture et les traditions en vigueur dans le pays exigent que la famille conserve sa cohésion et son unité afin d'assurer le développement des enfants et leur épanouissement par une éducation appropriée.

Tout en prenant soin des autres personnes à charge, la famille est essentiellement responsable de la croissance et du développement de ses membres les plus vulnérables — les nourrissons et les enfants. La structure familiale au Myanmar est propice à ce rôle. Les enfants sont au centre de l'attention et de l'amour des parents et des grands-parents. Traditionnellement et culturellement, aussi bien qu'en vertu de la loi, les droits des enfants sont consciencieusement et scrupuleusement respectés. Le Myanmar a toujours eu une législation visant à protéger les enfants — par exemple, la loi sur les jeunes délinquants de 1930 et la loi sur les enfants de 1955.

Le 16 juillet 1991, le Myanmar a adhéré à la Convention sur les droits de l'enfant. En tant qu'État partie, le Myanmar a formellement accepté l'obligation de reconnaître et de protéger toute la gamme de droits prévus par la Convention. Le 14 juillet 1993, le Myanmar a promulgué une nouvelle législation sur les enfants et abrogé les lois devenues caduques. Les objectifs de la nouvelle législation sont les suivants : mettre en oeuvre les droits de l'enfant

tels qu'ils ont été reconnus par la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant; protéger les droits de l'enfant; veiller à ce que les enfants puissent jouir pleinement de leurs droits, conformément à la loi; prendre des dispositions pour la protection des meilleurs intérêts de l'enfant, en tenant compte des ressources financières de l'État; faire en sorte que la garde et les soins aux enfants ayant besoin de protection et de soins puissent être assurés par l'État ou par des travailleurs sociaux bénévoles ou des organisations non gouvernementales; et prendre des dispositions pour que les jeunes délinquants soient jugés séparément et pour assurer la réinsertion des enfants qui ont commis des délits.

En vertu de la nouvelle législation, un enfant se trouvant sous la garde d'un parent ou d'un tuteur cruel ou méchant est, selon la définition donnée par la loi, quelqu'un qui a besoin de protection et de soins, et l'État est tenu d'intervenir pour protéger les droits de cet enfant.

Les mesures extrêmement diverses prises par le Gouvernement du Myanmar pour assurer le développement du pays ont entraîné une expansion des services sociaux, résultat de politiques sociales novatrices destinées à répondre aux besoins des familles. Ces services sociaux sont assurés, non seulement par le Gouvernement, mais également par les organisations non gouvernementales.

Les rôles et les fonctions de la famille ont changé, essentiellement du fait de la modernisation économique, de la dégradation morale et de la situation qui découle de cette dernière. Toutefois, le caractère fondamental de la famille en tant que cadre naturel pour l'appui émotionnel, financier et matériel de ses membres demeure largement intact. Comment sauvegarder ce caractère fondamental face aux pressions du monde contemporain, voilà le défi que la communauté internationale doit maintenant relever.

Dans les pays en développement, où les systèmes de sécurité sociale officiels sont insuffisants — ou inexistantes dans certains cas —, la famille et la communauté sont les deux entités qui peuvent assurer à l'individu une protection sociale. Il importe dès lors pour les pays en développement de maintenir et de renforcer les structures familiales existantes et de promouvoir l'esprit communautaire jusqu'à ce que l'État soit en mesure de mettre en place un système de sécurité sociale approprié et durable. Ma délégation est convaincue que c'est là un domaine dans lequel la communauté internationale peut compléter les efforts déployés au niveau national.

De leur côté, les pays en développement devraient adopter une politique sociale qui comprenne des plans et programmes visant à défendre les valeurs traditionnelles et à étayer la cohésion de la famille. Le respect mutuel, la compréhension, le respect d'autrui et la tolérance devraient être encouragés et défendus dans les écoles. Toute stratégie future doit avoir pour but d'inculquer ces valeurs qui ont passé l'épreuve du temps.

M. Abdellah (Tunisie), Vice-Président, assume la présidence.

L'Année internationale de la famille est un événement qui fait partie d'un processus continu, et cela étant, la célébration de l'Année n'est pas une fin en soi. Elle doit constituer le point de départ important d'un processus à long terme. Elle n'aura pas joué son rôle si la proclamation de 1994 Année internationale de la famille et toutes les activités que ne cesse d'entreprendre la communauté internationale, depuis l'étape préparatoire jusqu'à l'étape actuelle, n'aboutissent pas à des stratégies bien conçues dans l'intérêt des familles. En élaborant ces stratégies, l'abandon des notions désuètes doit se conjuguer avec le maintien des notions et des modèles familiaux qui tendent à renforcer la famille en tant qu'unité de base de la société. Ma délégation appuie pleinement les plans du Secrétaire général en vue d'adopter des stratégies de suivi appropriées qui pourront être présentées en temps voulu à la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Juan Carlos Mato, Directeur général pour la protection juridique des mineurs au Ministère des affaires sociales de l'Espagne.

M. Mato (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Nous souscrivons pleinement à l'intervention faite par le représentant de l'Allemagne au nom de l'Union européenne. Je souhaiterais simplement y ajouter quelques observations et idées d'ordre général qui, dans l'optique espagnole, sont dignes d'intérêt dans le cadre de ce débat à l'Assemblée générale.

La célébration de l'Année internationale de la famille doit être considérée comme une heureuse réalisation de l'Organisation des Nations Unies, surtout si nous tenons compte de l'impact qu'elle a eu pour la communauté internationale, notamment sur les plans régional, national et local. Cela est dû, dans une large mesure, au travail effectué dans le cadre du processus préparatoire par le coordonnateur de l'Année internationale de la famille, M. Sakolski. Il convient également de saluer tout particulièrement le travail

considérable effectué par les différents comités des organisations non gouvernementales sur la famille, notamment le Comité des organisations non gouvernementales de Vienne pour l'organisation du Forum mondial des organisations non gouvernementales, tenu à La Valette, ainsi que d'autres événements importants.

Les conclusions de la Réunion régionale préparatoire de l'Année internationale de la famille pour les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, ainsi que la résolution 47/237, approuvée par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, ont été et continuent d'être des points de référence pour rechercher des convergences entre les différentes conceptions de la famille, de ses fonctions dans la société en cette fin de siècle, des politiques publiques impliquées et du rôle approprié que doivent jouer les organisations non gouvernementales.

À l'approche de l'an 2000, la famille continue d'être perçue comme l'unité de base de la société, compte tenu du rôle clef qu'elle joue pour assurer la solidarité entre les générations et fournir l'appui émotionnel, économique et matériel dont ses membres ont besoin pour leur développement personnel et social.

La famille n'est pas une entité dont on peut dire a priori qu'elle est parvenue à une forme plus ou moins définie, ou que ses fonctions peuvent être définies une fois pour toutes. Au contraire, il s'agit plutôt d'une réalité pluraliste et dynamique en évolution constante, produisant des changements mais également tributaire de ces mêmes changements. Il s'agit d'un phénomène de socialisation dont le rôle et les fonctions ne peuvent être expliqués par des critères exclusivement privés, car il faut au contraire leur chercher des explications sur le plan public et en fonction de l'interaction constante de ses membres avec les phénomènes démographiques, culturels, politiques, juridiques et économiques.

La reconnaissance expresse des fonctions sociales et économiques importantes de la famille nous fait en outre prendre conscience des mutations qu'engendrent les changements de la structure sociale et de l'activité économique qui déterminent ce que nous entendons aujourd'hui par «famille», transforment parfois les réseaux et les liens existant entre ses membres, et réduisent, notamment, sa capacité de satisfaire à ses besoins essentiels. Ces transformations ont fait ressortir la réalité de types différents de familles. Voilà pourquoi la politique de la famille doit faire abstraction de la promotion, explicite ou implicite, d'une seule image idéale de la famille et éviter d'être fondée

exclusivement sur des formes et des modèles de famille qui ne répondent pas à l'ensemble des réalités existantes.

D'après les données sociologiques existantes, nous pouvons conclure que l'institution de la famille joue un rôle capital dans la nouvelle société espagnole de la fin du siècle. La vie familiale reçoit des notes très élevées parmi les indices de satisfaction exprimés au cours des enquêtes effectuées. Le plus intéressant est que cet indice de satisfaction est indépendant des autres variables sociales telles que la scolarité, le niveau de revenu ou la classe sociale.

La famille constitue sans aucun doute un lieu éducatif de premier ordre, qui favorise un processus actif et prolongé de socialisation, d'apprentissage et de transmission culturelle. Au sein de la famille, on peut commencer à réaliser l'égalité de chances pour les petits garçons et les petites filles en ce qui concerne l'accès aux biens culturels, aux connaissances et aux valeurs démocratiques.

La société et l'État doivent fournir les conditions et les ressources nécessaires pour que les familles puissent assumer cette responsabilité fondamentale, alors qu'eux-mêmes exercent leur propre responsabilité en assurant des services éducatifs de qualité, accessibles et universels propres à encourager l'égalité dans l'accès aux divers débouchés existants. Cela comporte, en outre, une politique d'éducation qui assure la participation réelle des familles, des enfants et des adolescents à la communauté éducative.

La protection et la promotion des mères comportent notamment des mesures correspondantes dans la législation du travail et dans la politique de santé, afin qu'elles soient universelles, disponibles et que soient accessibles les services de santé maternelle et infantile, de planification familiale, de dépistage et de traitement précoce des handicaps, ainsi que d'assistance dans les situations sociales difficiles.

L'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la prise de décisions, le partage équitable des charges et responsabilités familiales sur le plan privé, et la réalisation effective de la démocratie paritaire dans le domaine public, sont étroitement liés au processus d'individualisation et d'autonomie de la femme. Le moteur du changement intervenant dans le rôle que jouent les femmes dans nos sociétés a été l'intégration de la femme au monde du travail, qui est un élément essentiel de l'évolution de la société, comme l'a montré la Conférence internationale sur la population et le développement.

Voilà pourquoi il faut relever les nouveaux défis de la famille en favorisant la promotion de tous ses membres et

l'adoption de directives publiques qui facilitent, entre autres objectifs, la réconciliation de la vie familiale et professionnelle.

L'articulation des besoins individuels et des besoins de la famille dans l'organisation de la vie quotidienne est une garantie pour que les familles puissent assumer leurs fonctions. Il s'agit également de la base sur laquelle doit reposer un nouveau pacte social dans le domaine privé, un pacte entre les femmes et les hommes, entre les enfants et les adultes, entre les personnes âgées et le reste des membres de la famille : un pacte familial.

L'Année internationale de la famille sert actuellement de plate-forme au lancement d'un débat intense au sein de la société espagnole et des institutions sur les fonctions renouvelées de la famille à notre époque, les aspects démographiques, les aspects liés aux relations entre l'individu, la famille et la société, et les domaines législatifs qui affectent les familles.

Le Parlement espagnol n'a jamais connu une activité aussi intense et importante qu'au cours de cette année en ce qui a trait aux politiques qui influent sur les familles et à ses activités de contrôle sur le gouvernement en la matière. Un groupe de travail parlementaire sur la politique familiale a été créé auquel ont participé des spécialistes, des organisations non gouvernementales et des responsables politiques des ministères qui ont le plus à faire avec les politiques familiales. Les résultats de ce travail formeront les demandes du Congrès adressées au gouvernement.

Le Sénat a demandé au gouvernement la création d'un groupe de travail interministériel qui serait chargé de rédiger un rapport sur la situation des familles monoparentales en Espagne et formulerait des propositions pour améliorer les situations les plus difficiles au plan social. De plus, le gouvernement va mettre en oeuvre un ensemble de mesures en faveur de la famille, dont j'ai déjà mentionné plusieurs d'entre elles. Certains gouvernements autonomes et locaux ont déjà pris des mesures en ce sens.

Par ailleurs, en raison de la célébration de l'Année internationale de la famille, il a été constitué un Comité national avec la participation de spécialistes, d'organisations non gouvernementales et de représentants de l'Administration générale de l'État, des Communautés autonomes et de l'Administration locale.

En ce qui concerne les engagements de fond, et compte tenu des principes et objectifs que l'ONU a proposés pour l'Année internationale de la famille, nous

avons élaboré un plan d'action qui intègre les apports des membres du Comité national. Ce Plan fixe les objectifs des campagnes devant promouvoir la communication, la sensibilisation et le changement, qui se déroulent en Espagne à l'occasion de l'Année internationale de la famille.

L'Année a déjà laissé un legs à toutes nos familles, nos sociétés, nos administrations publiques et nos organisations non gouvernementales. Elle a fourni aux organisations non gouvernementales une occasion d'être plus présentes dans nos sociétés et aux gouvernements d'être plus actifs face aux besoins et aux attentes des familles.

Les activités de l'Année internationale de la famille doivent trouver un écho approprié dans les activités de l'ONU qui soit conforme au rôle important que les familles jouent dans nos sociétés. Quoiqu'il en soit, une orientation stratégique de l'avenir se retrouve dans l'incorporation de la perspective familiale au sein des activités que réalisent les organismes et institutions du système des Nations Unies. Une telle démarche doit prendre en compte l'épanouissement personnel et social de tous les membres de la famille.

Nous appuyons fermement la décision prise à la réunion interorganismes de l'ONU de donner pour thème à la célébration en 1995 de la Journée internationale de la famille «La tolérance commence dans la famille».

Enfin, il faudrait tenir compte, dans l'élaboration des activités complémentaires de l'Année, des rapports qui seront présentés lors de la réunion des centres de liaison de l'Année internationale de la famille, qui aura lieu à Bratislava au début de l'an prochain, ainsi que des contributions sur la famille apportées par la Conférence internationale sur la population et le développement et des résultats que pourront donner le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le résultat de ces réunions internationales aura une pertinence énorme pour démontrer, face à l'avenir, l'importance de la question de la famille d'ici à la fin de la présente décennie. Néanmoins, tout aussi importante est la volonté dont nous devons faire preuve pour réaliser des progrès aux plans régional, national et local en vue d'améliorer le statut de la famille dans nos sociétés et promouvoir la qualité de vie des familles.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada, Mme Nancy Kilgour Carr, Coor-

donnatrice fédérale pour l'Année internationale de la famille.

Mme Kilgour Carr (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Le Canada est fier d'affirmer sa participation active aux célébrations de l'Année internationale de la famille. Dans notre pays, les Années internationales ont souvent eu une influence déterminante sur l'élaboration de notre politique et de nos programmes d'action sociale. Toutefois, pour parvenir à un tel résultat, il faut que ce soit l'affaire de la société canadienne tout entière, y compris les gouvernements, les institutions et la population. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut obtenir de tout un chacun les efforts nécessaires pour attirer l'attention sur le thème de l'année et pour faire les progrès que nous nous devons de réaliser en tant que nation.

C'est cette approche globale que le Gouvernement canadien a choisie pour l'Année internationale de la famille. Le Canada est un vaste pays de riche diversité. Sur le plan politique, nous sommes une fédération au sein de laquelle les provinces, les territoires et les municipalités ont des programmes, des services et des politiques consacrés aux familles. Après tout, le Canada est un amalgame de plusieurs millions de familles fort différentes les unes des autres. Ces facteurs font qu'il était essentiel de s'assurer de l'appui général de la population pour célébrer l'Année internationale de la famille.

Depuis que l'Assemblée générale a décidé de désigner 1994 Année internationale de la famille, le Canada a réagi sur plusieurs fronts. Au niveau international, notre engagement s'est traduit par la décision de financer une année-personne au sein du Secrétariat pour l'Année internationale de la famille à Vienne, et ce, pour une durée de trois ans.

Le Gouvernement du Canada reconnaît l'importance des familles et s'engage à appuyer et à promouvoir le bien-être des familles canadiennes par l'entremise de divers programmes. La présence fédérale est véhiculée par le Secrétariat fédéral pour l'Année internationale de la famille, qui coordonne les activités des ministères et des organismes fédéraux marquant l'Année et qui en fait la promotion, par exemple, par la sensibilisation du public, la recherche et le partenariat afin de travailler avec les autres niveaux de gouvernement et les organisations non gouvernementales, et ce, pour le mieux-être des familles. Un élément majeur de la stratégie du Secrétariat a été la participation à plusieurs conférences importantes sur des questions relatives à la famille comme, par exemple, celle qui a eu lieu à Victoria, en Colombie-Britannique, sur la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants.

Sous le thème «La force de l'enfant — la force de la famille», la conférence a attiré 800 délégués du monde entier représentant tous les secteurs de la société. Ils ont débattu des nombreuses questions que pose la Convention, notamment les besoins des enfants dans des situations d'urgence, leurs besoins élémentaires en matière de santé et de bien-être, et les enfants et les jeunes handicapés.

Par ailleurs, les provinces et les territoires ont constitué leurs propres groupes ou assigné des fonctionnaires pour faire la promotion des activités marquant l'Année dans leur sphère de compétence.

L'organisation non gouvernementale la plus influente a été le Comité canadien pour l'Année internationale de la famille. Trente-deux Canadiens éminents siègent au conseil d'administration de cet organisme indépendant créé en 1992 avec l'aide financière du gouvernement fédéral. Depuis sa création, il a formé des partenariats avec d'autres organisations non gouvernementales, avec le monde des affaires, le mouvement syndical et des organismes communautaires.

Nombreuses sont les réalisations du Comité, particulièrement en partenariat avec d'autres organisations non gouvernementales oeuvrant dans le même domaine. En voici quelques exemples. Le Comité a élaboré, à l'intention des employeurs, un programme intitulé «Concilier le travail et la famille» qui les sensibilise davantage aux réalités auxquelles sont confrontés les employés qui doivent concilier travail et responsabilités familiales. Il a commandé un sondage d'opinion sur la famille et la vie familiale. Il a mis au point un guide d'étude et d'apprentissage sur la famille canadienne qui a été distribué à tous les directeurs d'écoles élémentaires du Canada. Qui plus est, il a encouragé d'innombrables manifestations au niveau local. Nous pouvons dire sans nous tromper que les organisations non gouvernementales canadiennes ont joué un rôle déterminant dans la promotion de l'Année internationale de la famille.

La semaine dernière, en collaboration avec le Secrétariat de l'Année internationale de la famille et en conjonction avec trois organisations non gouvernementales canadiennes, le Comité canadien a organisé leur dernière conférence de l'année sous le thème «La famille : un pont vers l'avenir». Dans le discours qu'il a prononcé à cette conférence tenue à Montréal, le Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Jean Chrétien, a souligné l'importance de la famille dans la société et a rappelé l'obligation qu'ont les gouvernements d'aider les familles à s'épanouir. De la Conférence se sont dégagées les questions qui devront retenir notre attention longtemps après la fin de l'AIF. Par ailleurs, les organisations non gouvernementales présentes

à la Conférence de Montréal ont fait une déclaration sur le travail qui reste à faire après cette année pourtant riche en réalisations importantes. Ce document non gouvernemental est présenté ici même aujourd'hui.

Certaines des questions abordées à Montréal étaient également inscrites à l'ordre du jour de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Canada appuie les recommandations progressistes issues de la Conférence, ainsi que le Plan d'action adopté au Caire. Nous croyons, en particulier, qu'améliorer la situation des femmes et leur permettre de faire des choix améliorera le sort des familles, de la société et de l'humanité en général.

Dans cette même optique, nous attendons beaucoup du Sommet mondial sur le développement social et de la Conférence mondiale sur les femmes, prévus en 1995. Le Canada est convaincu que ces deux conférences bénéficieront de l'attention que nous avons accordée cette année aux besoins des familles et de tous leurs membres.

L'un des effets les plus tangibles d'une année internationale est son incidence sur la gestion des affaires publiques. Ces derniers mois, le Gouvernement canadien a pris une série de mesures à l'intention des familles. Le 26 juillet, le Ministre de la santé, l'honorable Diane Marleau, annonçait le Programme canadien de nutrition prénatale. Ce dernier appuiera les initiatives locales visant à donner des conseils sur les suppléments alimentaires, la nutrition et le mode de vie aux femmes enceintes risquant de mettre au monde des bébés de faible poids. On espère qu'ainsi les membres les plus petits et les plus vulnérables de la famille prendront un meilleur départ dans la vie.

Le 5 octobre, le Gouvernement fédéral annonçait un document de travail dans lequel il demande aux Canadiens de l'aider à établir les priorités en matière de sécurité sociale dans le monde contemporain. Depuis plus de 50 ans, les Canadiens ont mis en place un vaste réseau de programmes sociaux et, pourtant, un trop grand nombre de ces citoyens sont privés de l'aide dont ils auraient besoin pour s'adapter à une économie en pleine évolution. Cela se traduit par l'augmentation de la pauvreté chez les enfants et par l'accroissement du nombre de familles vivant en marge de l'économie et de la société. Le Gouvernement canadien estime qu'un gouvernement qui croit en la famille se doit de résoudre ces problèmes, et c'est bien ce que nous avons l'intention de faire.

Les effets de l'Année internationale de la famille se feront ressentir pendant des années sur le genre de décisions que prendront tant le secteur public que le secteur privé.

Les Canadiens nous disent que la famille est importante. Ils s'attendent à ce que tous les secteurs de la société travaillent de concert pour venir en aide aux familles. Le Canada est fier de relever ce défi.

Le Président : Je donne la parole à S. E. l'honorable Isabelle Leeds, représentante suppléante des États-Unis d'Amérique à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Mme Leeds (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis sont extrêmement favorables à la protection et au renforcement de la famille en tant qu'unité économique et sociale fondamentale. Je voudrais faire une brève déclaration pour décrire l'essentiel de certains programmes prévus aux États-Unis pour l'Année internationale de la famille.

La famille offre l'environnement dans lequel la prochaine génération naîtra, sera logée, nourrie et éduquée. Des mères et des pères doivent nourrir l'enfant et l'aimer, le mettre à l'abri de tout danger, lui assurer des soins lorsqu'il est malade et une éducation dès son plus jeune âge. On doit se préoccuper par conséquent, non seulement de l'enfant mais également de l'aptitude des parents à fournir des soins adéquats et des encouragements à leurs enfants.

Aux États-Unis, l'Administration pour les enfants et les familles (ACF) qui fait partie du Département de la santé et des ressources humaines a été désignée par le Gouvernement fédéral comme coordonnateur de l'Année internationale de la famille. La promotion du bien-être économique et social des familles, des enfants et des communautés est au coeur de la mission de l'ACF.

Grâce à son rôle de chef de file, l'ACF s'efforce de donner aux familles et aux individus la possibilité d'accroître leur indépendance économique. L'ACF cherche également à développer des communautés d'appui pouvant avoir un impact favorable sur la qualité de la vie et du développement des peuples.

L'ACF accomplit sa mission en association avec de nombreux autres partenaires tels que des ouvriers, des communautés, des États et des communautés autochtones américaines; ils travaillent tous avec un seul but : aider les autres.

Des programmes et des services gérés par l'ACF incluent : l'aide aux familles ayant des enfants à charge, programme national d'assistance financière le plus important

du pays, Head Start, programme complet pour le développement des enfants d'âge préscolaire; programme de sauvegarde de la famille et d'aide à la famille, qui aide les familles en situation de crise; et le programme de possibilité d'emploi et de formation de base, programme de formation et d'éducation du pays pour les bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi que 60 autres groupes qui fournissent des services aux individus et aux familles qui sont dans le besoin.

D'autres départements et agences du Gouvernement fédéral et des Gouvernements des différents États ont pris des mesures spécifiques pour promouvoir l'Année, dont le Système de vulgarisation du Département de l'agriculture, qui a mis au point un plan d'action de trois ans pour l'Année, la Bibliothèque du Congrès, l'Agence pour le développement international et le Peace Corps.

Le Système de vulgarisation a organisé un groupe d'étude au niveau national auquel participent certains de ses cadres et des représentants du secteur privé. Le groupe d'étude a adopté trois objectifs issus de la publication sur l'Année internationale de la famille des Nations Unies, en tant que thèmes de fond pour son propre programme de travail. Ces trois objectifs étaient : renforcer l'aptitude de la famille à satisfaire ses propres besoins; comprendre comment les familles sont touchées par les changements qui se produisent dans la fourniture des services sociaux publics; et accepter le fait que certains maux de la société peuvent affecter négativement les relations familiales et reconnaître que l'intervention du Gouvernement grâce à la politique sociale peut être nécessaire pour modifier un comportement négatif et décourager des pratiques antisociales ou nuisibles au sein de la famille.

La mise en oeuvre des programmes nationaux, d'État et locaux de l'Année internationale de la famille mis sur pied par le Système de vulgarisation a engendré une nouvelle focalisation sur la famille ainsi que des activités qui ont en permanence maintenu une attention sur le bien-être de la famille.

L'importance du système de la famille dans toutes les sociétés a été également reconnue par l'Agence pour le développement international, qui a davantage focalisé son attention sur le rôle de la famille dans le développement. Cette approche du développement se fonde sur l'hypothèse que pour assurer le succès du développement il faut en premier lieu amener les individus à réfléchir et à répondre aux réalités et aux dynamiques de la vie quotidienne qui sont le plus vivement ressenties dans les familles et les foyers.

Traditionnellement, les experts en développement utilisent les statistiques du produit national brut ou certains bénéficiaires ciblés pour mesurer l'impact de leur programme. D'après les résultats obtenus, cette concentration sur les macrostatistiques ou les interventions individuelles a tendance à négliger le système de la famille, son rôle dans la société et son influence sur les individus. Parce qu'il existe de nombreux systèmes familiaux différents de par le monde, et même à l'intérieur des pays, il importe d'aborder la conception et l'application des programmes en analysant l'influence que peut avoir sur les relations au sein de la famille et le rôle des hommes et des femmes sur l'allocation de ressources aux individus.

Le fait de concentrer l'attention sur la famille révèle également que la plupart des individus fonctionnent en tant que membres de systèmes familiaux, et non pas en tant qu'individus isolés. L'amélioration des stratégies de nombreux ménages dépend de l'utilisation productive maximale des ressources de la famille, qui sont souvent partagées par plusieurs générations.

C'est au sein des familles que la plupart des individus sont nourris, abrités, éduqués et trouvent des ressources. C'est dans la famille que beaucoup de décisions, souvent difficiles sont prises : faut-il ou non vacciner un enfant; quelle sera la durée de la scolarité d'un enfant; faut-il investir dans une affaire ou dépenser pour les soins de santé et l'éducation. La santé, le logement, l'éducation et d'autres facteurs économiques et sociaux sont tous liés, et c'est à l'intérieur du système familial qu'ils se rejoignent.

Nous croyons que le fait de concentrer l'attention sur la famille permet de percevoir les besoins communs des individus de sorte que l'assistance fournie à la fois dans le pays et à l'étranger puisse répondre à leurs besoins et à leurs priorités, et non pas refléter simplement les «solutions» préconisées par des spécialistes du développement. Cela signifie qu'il faut tirer parti des forces et des potentiels des familles, en respectant les stratégies qu'elles utilisent pour améliorer leur bien-être et les droits de tous les membres de la famille.

En outre, le fait de se concentrer sur les dynamiques internes de la famille et leur influence sur les vies des membres de la famille est fondamental pour assurer un développement durable. Le développement est fondé sur une bonne compréhension de la façon dont les ressources sont réparties à l'intérieur du foyer, qui contrôle la gestion de ces ressources, qui prend les décisions, et pourquoi.

Aujourd'hui, de nombreuses familles subissent des tensions dues à la pauvreté, aux catastrophes naturelles, à la maladie, à la guerre ou aux pandémies. Bien que souvent les familles soient endurentes et qu'elles aient mis au point des stratégies qui leur permettent de faire face à l'adversité, beaucoup sont submergées à tel point par leurs problèmes qu'elles ne peuvent plus y faire face. Les millions d'enfants orphelins du sida, ou obligés de travailler au lieu d'aller à l'école, ou encore qui vivent ou travaillent dans la rue, sont autant de manifestations des tensions qui attaquent le système de la famille.

Des initiatives à tous les niveaux, national et international, gouvernemental et non gouvernemental, doivent chercher à permettre aux familles d'avoir accès à des choix plus nombreux et meilleurs quant à leur avenir. En tant que consommateurs de services tels que la planification de la famille, l'éducation, l'eau, les services sanitaires, le logement et la banque, les membres d'une famille doivent prendre chaque jour des décisions difficiles en ce qui concerne la manière dont eux-mêmes et leurs familles vont vivre.

Les politiques gouvernementales dans différents secteurs doivent fournir le type d'environnement dans lequel les familles, quelles que soient leurs structures, peuvent non seulement survivre, mais aussi s'épanouir. Les connaissances et l'expérience des organisations non gouvernementales sont une ressource extrêmement précieuse. Travaillant souvent dans des communautés locales, ces organisations comprennent implicitement le fait que les besoins de l'individu sont influencés par les ressources, les décisions et la dynamique familiales. La dynamique au foyer c'est-à-dire ce qui se passe à l'intérieur de la famille, a une influence non seulement sur celui qui en profite, mais en fin de compte sur le degré auquel le potentiel familial peut se réaliser.

Car quelle que soit l'image que puisse donner l'unité familiale aujourd'hui, la famille reste l'ingrédient essentiel pour former l'avenir de ses membres. Tous les enfants ont besoin de l'amour et de l'appui que seuls des parents attentifs, des adultes attentionnés peuvent fournir. Comme la Première Dame des États-Unis, Hilary Rodham Clinton, l'a dit en prenant la parole récemment lors d'une remise de diplômes universitaires :

«Les valeurs familiales ne peuvent à elles seules nourrir un enfant affamé, et la sécurité matérielle ne peut fournir un cadre moral. Nous avons besoin des deux. Nous avons besoin des deux à l'intérieur de nos

familles. Nous avons besoin des deux à l'intérieur de nos sociétés.»

Deux grands événements dans la vie des Nations Unies vont avoir lieu l'an prochain, à savoir le sommet mondial pour le développement social et la quatrième conférence mondiale sur les femmes. Ces événements, qui se dérouleront, ce qui est de bon augure, pendant l'année du cinquantième anniversaire des Nations Unies, donneront à la communauté internationale l'occasion de continuer à mettre en lumière les valeurs familiales, et nous espérons que les documents officiels que l'on prépare maintenant à l'intention de ces événements reconnaîtront le rôle important de la famille dans le développement social et économique de chacun.

Pour le moment, avant que se termine l'Année internationale de la famille, prenons tous le temps de montrer à nos propres familles combien nous les chérissons, et rappelons-nous les besoins des familles partout dans le monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Josefina Bilbao, Ministre du service national de la femme du Chili.

Mme Bilbao (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de représenter le Chili devant la présente Assemblée générale, car le Président Frei a voulu confier au Service national de la femme la coordination et la mise en oeuvre de toutes les activités qui impliquent la femme et la promotion de la famille comme axe du développement intégral de la nation.

Après avoir présidé la Commission nationale de la famille créée par le précédent Président, Patricio Aylwin pour procéder à une analyse en profondeur de la famille au Chili, et après avoir émis un diagnostic étendu sur le sujet, j'ai été invité par le Président Frei à assumer la charge de ce ministère. C'est pourquoi je suis bien placée pour affirmer que, de l'avis de mon Gouvernement, la proclamation de l'Année internationale de la famille par les Nations Unies a été aussi opportune que clairvoyante, cela tant pour notre pays que pour toute la communauté internationale.

Nous sommes convaincus que la proclamation de 1989 a constitué un progrès considérable pour la promotion de la dignité de l'homme et qu'elle a été un signe de clairvoyance, car cette partie du monde a changé rapidement depuis 1989. En une demi-décennie seulement a surgi un nouvel ordre international dont les contours ne sont pas encore clairs, mais dans lequel nous savons que progressent

la liberté et la coopération, dans lequel la démocratie et la défense des droits de l'homme planteront leurs bannières, où la globalisation s'élèvera à un niveau inimaginable, où les marchés vont s'étendre, et où la sécurité mondiale sera mieux garantie.

Mais dans ce nouvel ordre international, l'inégalité des chances au niveau mondial augmentera cruellement. Face à la consolidation de sociétés plus libres, technologiquement avancées, écologiquement plus responsables et culturellement plus pluralistes, il demeure encore des contrastes que ne peut accepter la conscience humaine. La pauvreté, l'insatisfaction des besoins élémentaires de l'individu, le chômage et l'intolérance sont autant de problèmes qui continuent de troubler tous les pays du monde, mais qui acquièrent un contenu dramatique dans les pays en développement, et spécialement dans les pays les moins avancés.

Dans ce contexte, la famille réapparaît avec une force nouvelle en tant qu'unité de base de la société, soumise à d'importants changements dont elle est elle-même à la source. Elle apparaît, dis-je, comme la structure naturellement la plus privilégiée pour renforcer le potentiel de tous ses membres et, en même temps, comme une institution irremplaçable pour servir d'agent aux politiques de développement social.

Le Chili s'est félicité de l'appel des Nations Unies à commémorer l'Année internationale de la famille et voudrait laisser à l'Assemblée un témoignage de sa fierté de l'avoir fait avec conviction et engagement, parce qu'il a atteint le premier des objectifs qu'il s'était fixés, à savoir inscrire la famille à son ordre du jour civique. Aujourd'hui, si nous nous préoccupons plus de la famille en tant que société, c'est parce que nous la connaissons mieux qu'avant. Les études distinctes entreprises dans le cadre de cette célébration ont montré que la famille était une aspiration prioritaire de la majorité dans notre pays, et qu'il existait aussi divers types de famille qui devaient faire face également à des problèmes distincts.

Un sujet traditionnellement privé s'est transformé en préoccupation publique, et nous redéfinissons aujourd'hui nos politiques sociales en les fondant sur des critères d'intégralité et d'intersectorialité qui surgissent lorsque la planification n'est pas née seulement d'un idéal abstrait, mais aussi d'un dialogue souple dans le cadre de la réalité même.

Si le thème de la famille est primordial pour le Chili, c'est pour des raisons inscrites dans notre identité culturelle, dans notre mémoire historique, dans notre tradition. Parce qu'il en est ainsi, nous savons tous que préserver la famille,

c'est nous rendre responsables de son évolution, de ses changements, de ses problèmes et de ses difficultés, de ses immenses possibilités créatrices en tant qu'agent des valeurs qui font de nous une nation.

Nous sommes conscients que, dans de nombreux pays, les politiques macro-économiques d'ajustement structurel ont aggravé le chômage et accentué toutes les manifestations de la pauvreté et de la violence qui existent encore. Nous sommes également conscients que leur impact a été particulièrement dur pour les femmes, étant donné leur position sur le marché du travail et dans la famille.

La réduction ou l'élimination des services sociaux s'est répercutée sur l'accès des femmes au travail et a transféré la charge de ces services aux familles, et, à l'intérieur de celles-ci, aux femmes. Ce fait est le résultat d'une situation structurelle où les activités exercées par les femmes et les hommes sont valorisées différemment. À cet égard, j'estime que les changements principaux intervenus dans la famille au cours des dernières décennies sont directement liés aux changements survenus dans la situation des femmes dans les diverses sociétés, et c'est pourquoi l'élaboration de politiques modernes et démocratiques doit tenir compte de ce lien.

Le Chili est un pays qui est passé avec succès à la démocratie et dont le taux de croissance économique est de l'ordre de 6 % pour la dernière décennie. Mais en même temps, nous sommes un pays qui s'est modernisé de manière inégale, et où persiste la pauvreté.

Le Gouvernement du Président Eduardo Frei a clairement défini sa priorité : éliminer la pauvreté extrême d'ici à la fin du siècle. Pour ce faire, nous avons besoin de plus de démocratie, d'une croissance économique améliorée et de politiques sociales qui consacrent l'égalité des chances pour les plus marginalisés. La famille apparaît comme l'unité première et fondamentale pour le développement approprié de la société.

La famille est au coeur de notre projet de développement, car dans la famille, personne n'est de trop, ni les personnes âgées, ni les personnes handicapées; et on ne pourra penser à édifier un monde nouveau tant que persisteront l'inégalité des femmes et la marginalisation des jeunes, tant que les enfants continueront d'être privés des chances dont leurs parents et leurs grand-parents étaient privés.

Forts de cette conviction, nous accordons une grande valeur à la contribution faite par les diverses conférences

internationales convoquées par les Nations Unies sur ces questions pertinentes. Il est donc particulièrement important que cette Conférence précède celle qui sera tenue l'année prochaine à Beijing sur la question des femmes.

La sixième Conférence régionale de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui vient de se réunir à Mar del Plata, en Argentine, et qui avait pour but de préparer la Conférence de Beijing, est parvenue à la conclusion que nous ne pouvons concevoir l'intégration des femmes dans le secteur public sans une plus grande égalité dans le secteur privé. Cela signifie que devons également favoriser une participation accrue des hommes aux tâches familiales.

L'Année internationale de la famille est une étape en préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; les changements dans des secteurs individuels vont de pair avec le changement en général.

Le Gouvernement du Chili fait des progrès substantiels dans ses politiques sociales au profit des femmes chefs de famille et dans ses politiques d'aide aux adolescentes enceintes. Nous en sommes à élaborer un plan pour la création de centres de puériculture pour les enfants de mères au travail, et des études sont menées en vue de la création de réseaux pour subvenir aux besoins des victimes de violence au sein de la famille. Nous avons également réalisé des progrès dans les réformes juridiques. Il y a quelques semaines, le premier texte de loi définissant et imposant des sanctions contre la violence au sein de la famille a été promulgué, et le statut juridique des femmes mariées a aussi été réformé.

Actuellement, le parlement est saisi d'un projet sur la filiation, conçu pour garantir aux yeux de la loi l'égalité de statut de tous les enfants.

En ce qui concerne nos travaux en matière de politique publique, nous cherchons à promouvoir l'égalité des chances pour tous les types de familles, et pour faire de la famille un endroit qui soit la source de chances et de droits égaux pour tous ses membres. Tout cela va de pair avec la ratification par le Chili d'instruments internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention des droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Pour atteindre le degré nécessaire de sensibilisation nationale, le Gouvernement s'est efforcé d'encourager un débat public et de créer des chances pour les familles dans

divers domaines, en accroissant par le fait même leurs ressources et leurs possibilités. Dans ce contexte, le Service national pour les femmes a demandé aux organisations publiques et privées et à la société en général d'examiner les politiques proposées qui profiteraient à toutes les familles, indépendamment de leur statut et de leur origine, en vue de favoriser l'égalité universelle des chances.

Notre engagement à établir une claire égalité de chances, sans égard au sexe ou au statut, nous a également conduits à participer avec enthousiasme au Sommet mondial pour le développement social, qui doit se tenir sous l'égide des Nations Unies à Copenhague, l'année prochaine.

L'expérience des pays en développement nous a montré de plus en plus crûment la vérité selon laquelle le système démocratique politique, ainsi que la croissance économique, sont compromis s'ils ne peuvent incorporer les secteurs les plus vulnérables de la société. Elle nous montre également que sans démocratie et sans croissance, il est impossible d'éliminer la pauvreté.

Ces trois exigences ne sont pas des étapes successives. On ne peut prétendre être d'abord riche, puis libre, et plus tard encore, juste. Cela a toujours été l'illusion des visions autoritaristes autant que populistes. Nous savons quels en ont été les résultats.

La lutte contre la pauvreté est un impératif de justice, mais aussi d'efficacité. Le développement doit être fait par tous et pour tous, sinon il ne sera finalement fait par personne et au profit de personne.

La lutte contre la pauvreté, contre la discrimination et contre l'injustice est aussi une lutte mondiale, aussi mondiale de nos jours que les marchés et les médias. Tout

au long de l'histoire, la famille, malgré des différences infinies, a toujours été le moteur de la survie de l'humanité, ainsi que le support essentiel de la culture. Aujourd'hui également, la famille est une occasion privilégiée d'accomplir des progrès en réalisant les valeurs universelles sur la base desquelles les Nations Unies ont été fondées : la démocratie, la paix, la liberté et la justice. La famille continue d'être le noyau premier et primordial de l'instauration d'une humanité améliorée.

Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de réaffirmer l'engagement du Gouvernement et du peuple du Chili envers la célébration de l'Année internationale de la famille. Ici, nous avons planté les graines de l'avenir, et il ne fait pas de doute pour nous que la dignité humaine en récoltera les fruits.

La séance est levée à 18 h 25.